

Du 14 au 20 juin 2021 - N° 4763

le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (92^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Le rangement ça s'apprend

Après une carrière prestigieuse pour un groupe d'enseignes de prêt-à-porter, Stéphanie Rabourdin Delabrousse propose des conseils en organisation aux particuliers et aux entreprises. *page 24*

Un lieu pour l'industrie 4.0

À Chalon-sur-Saône, le chantier de l'Usinerie, structure destinée à accompagner les industriels dans leur transition numérique, avance pour rendre le site opérationnel en début d'année 2022. *Page 6*

Patrimoine et photos immersives

Entre Nièvre et Yonne, Henry Prat et son entreprise Pratosphera veulent immerger les touristes dans le patrimoine, grâce à des prises de vue à 360 degrés. *Page 2*

7 pages d'annonces légales
Lire les pages 13 à 19

Quel programme pour l'économie ?



Les 20 et 27 juin, les électeurs se prononceront sur le sort de la région en élisant la future personne qui en prendra la présidence. Marie-Guite Dufay remettra ainsi sa place en jeu face à six autres candidats, parmi lesquels Bastien Faudot

qui porte une liste de neuf formations de gauche, Julien Odoul du Rassemblement national, l'écologiste Stéphanie Modde, le républicain Gilles Platret, Claire Rocher de Lutte ouvrière et Denis Thuriot de la majorité présidentielle. Si en

2015, la candidate socialiste s'était retrouvée au second tour face à François Sauvadet de l'UDI et Sophie Montel du Front national, les derniers sondages annoncent une quadrangulaire dont l'issue laisserait la présidente sortante vain-

queur devant Julien Odoul, Gilles Platret et Denis Thuriot. Nous avons interrogé six des sept candidats sur leur vision de l'économie régionale et leurs projets en matière de développement économique. *Pages 8 à 11*

L'accélérateur Propulseur à trois ans

Il y a trois ans le Pôle des Micro-techniques de Besançon donnait naissance à Propulseur. Sa mission : accompagner l'écosystème particulièrement dynamique des start-up de la Bourgogne Franche-Comté, liées aux secteurs des technologies de la santé et des smart systems. Au total,

sur trois ans, Propulseur a accompagné 22 sociétés. Un anniversaire-bilan, qui vient incarner un tournant de son rayonnement et de son action, notamment à Dijon et en Côte-d'Or, où ce dernier souhaite accélérer ses initiatives.

Page 3

La vache qui rit fête ses 100 ans en 184 cases de BD. *Page 23*

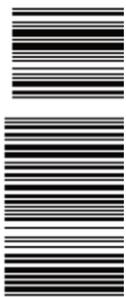
CONCEPTION & CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

Contrat Unique :
Conception + Construction + Livraison

PRIX GARANTI	DÉLAI GARANTI	CLÉ EN MAIN
--------------	---------------	-------------

03 80 66 77 17
112 route de Dijon 21600 LONGVIC
www.visa-ingenierie.com

R 28302 - 4763 - 1,50 €



AUJOURD'HUI UNE JEUNE RECRUE QUI ASSURE ET DEMAIN UNE RELÈVE ASSURÉE.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Découvrez Youzful, la plateforme qui vous met en relation avec les jeunes en recherche de stage ou emploi dans votre région.
youzful-by-ca.fr



Le site www.youzful-by-ca.fr est édité par Crédit Agricole E-Immobilier, groupement d'intérêt économique - Siège social : 48, rue La Boétie, 75008 Paris - 790054811 RCS Paris - Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, n° Oris 13 006 097. Accès gratuit au site, hors coût du fournisseur d'accès. Le service de mise en relation est uniquement accessible aux professionnels disposant d'un numéro SIREN, après la création d'un compte Youzful Professionnel (gratuit). 03/2021 - H39303 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.

La France attire les investisseurs

La France
1^{er}
pays pour les
investisseurs



Les Français et les congés payés

57 %
des français prévoient
de partir au moins
deux semaines



Le marché du véhicule d'occasion

En mai
468 255
véhicules vendus
+47,7 %



baromètre

La France, pays le plus attractif de l'Europe

Selon le baromètre annuel de l'attractivité publié lundi 7 juin par le cabinet d'audit EY, la France reste le pays le plus attractif d'Europe pour les investisseurs internationaux. En dépit de la crise sanitaire, l'Hexagone, qui avait décroché le rang de leader en 2019, a réussi à conserver l'an dernier la première place du classement des pays européens qui attirent le plus d'investissements. Mais l'écart s'est toutefois réduit avec les deux autres grandes puissances économiques du Vieux Continent. Avec 985 décisions d'investissements étrangers recensées sur son territoire en 2020 (-18%), la France est talonnée de près par le Royaume-Uni, qui dénombre 975 projets malgré les incertitudes autour du Brexit. L'Allemagne arrive quant à elle en troisième position avec 930 projets.

Les Français et les congés payés

D'après l'opérateur Deskeo, les Français prévoient majoritairement de prendre des vacances cet été. Seulement 27% d'entre eux envisagent moins de deux semaines de congés et plus de 57% prévoient de partir deux semaines ou plus. Toutefois, beaucoup d'entreprises ferment leurs portes pendant l'été et imposent donc une période de congés déterminée, cela concernerait quelque 55% des Français. Si un projet de loi permettant d'imposer jusqu'à huit jours de congés avant le 31 octobre est actuellement en cours d'examen, 37% des Français ne sont pas au courant et plus de 61% sont en désaccord avec cette possibilité. Enfin, cet été, 54% des Français prévoient de télétravailler sur leur lieu de vacances.

Le marché de l'occasion poursuit sa croissance

AutoScout24 a publié son baromètre du marché du véhicule d'occasion en France. En mai, ce dernier enregistre de bons résultats avec 468.255 véhicules d'occasion vendus en France. Si le volume est en augmentation de 47,7% par rapport à 2020, il est en baisse de 3% par rapport à 2019. Le segment des occasions de deux à cinq ans progresse vigoureusement de 78,6% en volume et de 20,9% en part de marché. Toyota se distingue par une augmentation de part de marché de 17,6% ainsi que Kia (17,8%), Skoda (10,6%) et DS (18,2%). Les motorisations essence perdent quant à elles 1,1% de part de marché au profit des hybrides et des électriques. Enfin, le marché du véhicule neuf progresse de 46,4% par rapport à 2020 (-27,3% par rapport à 2019).

Entre Nièvre et Yonne, Henry Prat veut immerger les touristes dans le patrimoine.

Et si on visitait une photo ?



A Henry Prat est un peu un géotrouve-tout globe-trotter à multiples rebondissements. Ce nivernais d'adoption en déménagement pour Avallon, diplômé d'architecture et graphiste dans la publicité pendant 20 ans à Paris a sillonné le monde et les inventions. Alors qu'on le pensait vendeur de cerfs-volants effaroucheur depuis 2009, confronté à la concurrence chinoise, le voilà aujourd'hui à la tête de Pratosphera, une entreprise de prise de vue à 360 degrés destinée aux collectivités et aux lieux culturels : « La photo à 360 degrés n'est pas une technique nouvelle, mais elle reste peu employée, même si Google View a popularisé la technique. Elle ne demande pas un matériel exceptionnel mais le travail de montage est primordial ». Après un investissement d'environ 10.000 euros soutenu par la BGE, ce sexagénaire né dans le Gard qui s'était aussi essayé à la fonte de bijoux dans des moules de sable, sillonne donc les petites com-

munes et les lieux culturels : « La technique a un avantage : elle permet de valoriser à moindre coût des monuments et des lieux. En utilisant l'image HDR sur des captures de 30 degrés, puis par un travail de montage, on peut même mettre en place des visites virtuelles ». Certes, ce n'est pas nouveau. Mais l'idée de ce passionné de patrimoine a bénéficié d'un sérieux coup de pouce : la crise sanitaire qui a mis en avant l'importance du numérique : « On peut imaginer numériser tout un magasin et créer une interaction avec le visiteur : explications écrites et pourquoi pas, la mise en place d'un système d'achat en ligne. » Pour Gilles Noël, maire de Varzy (1.150 habitants) depuis 2014, l'un des premiers à avoir fait appel à Pratosphera : « Ce que propose Henry Prat répond au défi que nous nous sommes fixés : mener des actions sur le patrimoine naturel et le patrimoine bâti ». Dans une commune qui compte un patrimoine historique hors-norme (un château, une citerne médiévale, un lavoir à double pans, une église

gothique-flamboyant du XIIIe siècle, les vestiges d'une collégiale et des caves médiévales), et la plupart demandant des travaux de rénovation ou de mise en valeur : « La photo à 360 degrés est un moyen de rentrer à l'intérieur de bâtiments qui ne sont pas toujours accessibles au public et de proposer d'autres éléments de valorisation qui vont intégrer les parcours que nous proposons avec une application ou un guide conférencier ». Henry Prat, de son côté, travaille déjà sur une prochaine étape : la 3D : « Il existe des caméras capables de photographier en 3D. On peut imaginer filmer des festivals, des expositions ». Quoiqu'il en soit, en transit entre la Nièvre et l'Yonne, Henry Prat est confiant : « La réouverture des lieux culturels et patrimoniaux après la crise va demander à leurs gestionnaires d'innover. La photo à 360 degrés est un exemple, à moindre coût pour répondre à la concurrence entre les différents sites ».

ANTOINE GAVORY

Ils bougent.



NATHALIE MUNIER-JOLAIN RECONDUITE À LA PRÉSIDENTIE DU CENTRE INRAE BFC.

Ingénieure agronome, directrice de recherche, cette spécialiste en écophysologie des légumineuses est entrée à l'Inra en 1990. Elle a réalisé la plus grande partie de sa carrière à Dijon. Avant d'être nommée présidente du Centre Inrae BFC, elle a été chef de département adjoint au département Environnement et Agronomie. Depuis sa prise de fonction en 2017, Nathalie Munier-Jolain s'est attachée à consolider la position d'Inrae dans l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Bourgogne Franche-Comté aux côtés de ses partenaires UBFC, AgroSup Dijon et université de Bourgogne, notamment autour de la question de la transition alimentaire durable et de la connexion agroécologie/alimentation. D'ici 2025, Nathalie Munier-Jolain entend poursuivre l'implication du Centre Inrae BFC au sein du paysage régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. En outre, la présidente va s'attacher à faire vivre en région les priorités stratégiques définies par Inrae à l'horizon 2030 : atténuation et adaptation au changement climatique, sécurité alimentaire et nutritionnelle, transition des agricultures, préservation des ressources naturelles, restauration de la biodiversité.

décideurs

MEURDRA
Pompes Funèbres

Depuis 1952, une famille
au service des familles.

UN SEUL NUMÉRO
03 80 65 21 22

Meurdra
POMPES FUNÈBRES

DEUX ADRESSES

107, Rue Jean-Jacques Rousseau 21000 Dijon

18, Rue de la Redoute 21850 Saint-Apollinaire

ENTREPRISES

L'accélérateur de croissance Propulseur fête ses trois ans

Innovation. Il y a trois ans le Pôle des Micro-techniques de Besançon donnait naissance à Propulseur. Sa mission : accompagner l'écosystème particulièrement dynamique des start-up de la Bourgogne Franche-Comté, liées aux secteurs des technologies de la santé et des smart systems. Un anniversaire-bilan, qui vient incarner un tournant de son rayonnement et de son action, notamment à Dijon et en Côte-d'Or, où ce dernier souhaite accélérer ses initiatives.



La particularité de Propulseur, créé par le PMT en 2018, tient à la dynamique d'accompagnement mise en place : il ne s'agit pas d'un incubateur de start-up, mais d'un accélérateur de croissance, qui vient apporter bien davantage qu'une incubation dite classique. « Il s'agit d'une immersion réelle et concrète, pragmatique, dans l'écosystème même de la start-up ou de l'entreprise concernée, aux côtés du ou des dirigeants, pour permettre d'accélérer l'innovation, précise Renaud Gaudillière, directeur général du PMT. C'est le porteur de projet sur le plan individuel qui est accompagné, et non l'équipe, afin d'identifier les leviers de croissance et de déploiement possibles ». L'idée de Propulseur s'appuie ainsi sur le postulat que c'est en faisant monter en compétence les dirigeants, en leur offrant un accompagnement sur-mesure, dans leur pilotage global, business mais aussi innovation, que la croissance pourra être pilotée et ajustée. « L'accompagnement de Propulseur a permis de déclencher une véritable prise de conscience chez Bertrand Perrin, le fondateur de Cohesives, un déclic qui lui a fait comprendre que les seules preuves cliniques du bien-fondé de son dispositif médical innovant n'étaient suffisantes pour conquérir le marché : un business plan et une stratégie commerciale sont indispensables, explique Julien Steinbrunn, directeur R&D chez Cohesives, start-up qui développe une colle polymérisable dont le pouvoir d'adhésion à tout type de tissus biologiques et dix fois supérieur aux colles actuelles et permet de se passer de fil pour réaliser une suture. Après un accompagnement de 35 jours, nous avons franchi un cap en 2020 et vu passer nos effectifs de six à dix salariés. Nous avons sorti un premier produit destiné aux chevaux, pour lequel il n'existait aucune solution et allons finaliser une levée de fonds dès cette année ». Un sentiment d'utilité que l'on retrouve dans les propos de Jean-François Prugnot, co-fondateur de mYXpression qui développe une solution identifiant avec précision, via l'intelligence artificielle, la biothérapie la plus adaptée à chaque patient atteint de polyarthrite rhumatoïde, permettant ainsi d'envisager une rémission durable. « Nous avons eu la chance d'être intégré à ce dispositif au sein duquel l'accompa-

gnement n'est pas un vain mot, affirme-t-il. Les équipes de Propulseur sont réactives, disponibles et leur expertise essentielle. Elles nous ont notamment accompagné dans le marquage CE de notre innovation et sur le volet recherche de financements ». « Du côté de la difficile concrétisation des levées de fonds, justement, le Propulseur agit comme un facilitateur, un traducteur permettant de réconcilier le monde de la recherche fondamentale et celui des investisseurs : il va dans le sens du "dériskage" de projets souvent complexes et difficiles à appréhender en termes de potentiel de rentabilité pour les non-initiés », développe Renaud Gaudillière.

L'entrée dans le dispositif est gratuite. Elle commence par un comité de sélection dit Pitch Pro, qui permet au start-uppeur d'exposer son projet devant des spécialistes, des financeurs et des industriels. Ceux-ci valideront ou non son entrée dans Propulseur.

S'ils sont sélectionnés, ils signent une convention dédiée avec Propulseur. Leur accompagnement débutera toujours par une phase de diagnostic 360 degrés, sur les volets stratégique, opérationnel et commercial, pour mieux orienter la stratégie et les intervenants.

Ensuite, chaque dirigeant dispose ainsi d'un référent, qui participe au diagnostic, le conseille tout au long de leur parcours, suit la progression du projet, propose des experts qualifiés pour développer dans les meilleures conditions son projet, le guide dans l'écosystème d'innovation et éventuellement dans la recherche de financements et de levée de fonds. Ce parcours individualisé est pris en charge à hauteur de 70 % de son coût par le PMT.

UNE PHASE 2 EN TROIS OBJECTIFS

Au total, sur trois ans, Propulseur a accompagné 22 sociétés dont 14 dans la santé et huit sur les smart systems. Douze sont encore accompagnées en 2021. « Cela représente pour notre équipe interne start-up et nos plus de 15 experts : 40 missions et 330 jours de prestations », appuie le directeur général du PMT.

Au sein des microtechniques, les secteurs de la santé (biotechs, medtechs, e-santé) et des smart systems (mécanique avancée, mécatronique) sont tout particulièrement visés par Propulseur. Et ce pour deux raisons : ils constituent des secteurs particulièrement porteurs d'innovation, et prioritaires au regard du contexte sociétal



De gauche à droite : Renaud Gaudillière, directeur général du PMT, Jean-François Prugnot, co-fondateur de mYXpression et Julien Steinbrunn, directeur R&D chez Cohesives.

et économique, quant au volet santé, il constitue une tradition régionale forte. Au-delà de la région, le PMT s'investit dans un programme Interreg Accelere'Health, qui œuvre pour la mise en relation de trois sites d'innovation en Santé : Besançon, Lyon et Sion/Valais (Suisse). Les start-up de Propulseur sont invitées à participer à Accelere'Health, pour découvrir les écosystèmes de nos voisins.

Côté financement le Propulseur dispose d'1,3 million d'euros par an de fonds publics/privés. La région, Grand Besançon Métropole, le Crédit Agricole de Franche-Comté et la Caisse d'Épargne font ainsi partie des financeurs. Auxquels s'ajoutent des partenariats avec BFC Angels, Bpifrance, Deca BFC, l'Inpi, la Satt Sayens et les villages by CA (le PMT étant cofondateur de celui de Besançon).

Aujourd'hui le propulseur fête ses trois ans et la fin de la première phase du programme. Pour les quatre prochaines années de la phase 2, le dispositif entend poursuivre ses missions, accélérer et se réinventer autour de trois axes principaux. « La Bourgogne Franche-Comté est une terre d'innovation, notre objectif est d'augmenter notre gisement de start-up accompagnées, en réussissant le pari d'une détection des talents plus rapidement et beaucoup plus en amont qu'aujourd'hui.

Nous ne devons pas attendre que les entrepreneurs aient une difficulté pour qu'ils nous contactent, mais bien aller les chercher, dès l'amorce de leur projet, défend Renaud Gaudillière. Cette notion d'anticipation sera également à travailler sur la problématique des levées de fonds. Pour les rendre plus efficaces, il faut pouvoir définir une stratégie de développement avec les start-uppers avant qu'ils aient un besoin de fonds à court terme. Pour ce faire, des experts en valorisation des start-up seront recrutés. Enfin, le dernier axe de

développement envisagé pour Propulseur consiste à vendre notre expertise, notre modèle et notre expérience à d'autres acteurs de l'innovation sur le territoire : collectivités territoriales, bureau d'étude, grand groupe ou encore établissements bancaires désireux de faire émerger l'innovation dans leurs murs, de faire passer leur organisation en mode start-up ».

FRÉDÉRIC CHEVALIER

◆ polemicrotechniques.fr/propulseur

Retour sur le PMT

Pôle de compétitivité labellisé par l'État depuis 2006, le Pôle des micro-techniques (PMT) de Besançon s'est attaché, depuis sa création, à accompagner les entreprises industrielles de Bourgogne Franche-Comté et à faire évoluer ses missions et ses expertises afin de rester au plus près des besoins de ses adhérents. C'est bien tout le territoire de la grande région qui est couvert par le pôle, dont des locaux ont été ouverts à Dijon au sein de la Maison régionale de l'innovation (MRI). Ses domaines d'intervention dépassent ainsi largement le volet microtechniques imaginé à ses débuts. C'est d'ailleurs le sens de l'évolution de son positionnement de Pôle des micro-techniques à PMT, en ce début 2021. L'acronyme est synonyme d'élargissement de ses modalités et expertises clés. Développement de l'innovation en lien avec les microtechniques, positionnement sur le marché des technologies de l'Aéronautique-spatial-défense (PMT ASD) depuis 2017, mais aussi développement de la filière de bioproduction et des technologies médicales (PMT Santé)... les actions du pôle se sont multipliées et son offre n'a cessé de se renforcer au fil des ans.

Défis. La Bourgogne Franche-Comté a fait partie des premières régions à tester le projet éducatif Carbone Scol'ERE lancée par la fondation Léo Lagrange. Aujourd'hui, ce programme national mobilise en région 187 élèves et leurs familles dans l'adoption de gestes écoresponsables au quotidien.

Huit classes de BFC mobilisées pour l'environnement



Depuis octobre 2020, le programme « Carbone Scol'ERE France », qui vise à permettre aux jeunes et leurs familles d'adopter de nouveaux comportements et actions durables au quotidien, est déployé sur l'ensemble du territoire. Ce projet éducatif unique, lauréat du Contrat à Impact « économie circulaire » de l'Ademe et du ministère de la Transition écologique, connaît des débuts prometteurs : au total, sur cette première année scolaire, 1,5 milliard de tonnes de gaz à effet de serre ont été évités, plus de 3.360 défis ont été réalisés et 2.337 jeunes ont contribué à cette réussite.

Né à Québec, au Canada, il y a dix ans, via la Coop FA, ce programme unique d'éducation à l'environnement vise deux cibles principales : les écoles, avec un dispositif clé en main, ludique et positif, conçu à destination des

enfants de neuf à 12 ans (CM1, CM2, 6e). Il est composé de cinq ateliers de deux heures, sur le temps scolaire, échelonnés sur une période de trois à cinq mois, sur les thèmes des changements climatiques, de la consommation, de l'énergie et du transport, des déchets et de la sensibilisation. Une boîte à outils est également mise à disposition des élèves pour les aider à mieux comprendre les enjeux environnementaux actuels, à agir dans la mise en place de solutions pratiques et concrètes, mais aussi à les mobiliser, s'engager et s'impliquer activement. La seconde cible vise les familles, les entreprises et les collectivités, avec la réalisation de défis ludiques au quotidien (via un portail web dédié et sécurisé) pour atténuer son empreinte carbone et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adoption progressive et durable de nouvelles habitudes de vie et

d'actions écoresponsables. Mais également la création de Crédits carbone éducatifs (CCE). Ainsi, grâce à une méthode scientifiquement validée, le programme mesure les GES évités et les comptabilise en CCE, qui peuvent être achetés par les entreprises, dans le cadre de leur démarche RSE.

Cette année scolaire 2020-2021, 94 classes, réparties dans 13 académies françaises, ont intégré et suivi les ateliers de « Carbone Scol'ERE France ». En Bourgogne Franche-Comté, ce projet a été initié à Dijon et Besançon, dans les communes de Montmorot, Virey le Grand-Lessard et Tournus. Au total, huit classes sont concernées et 187 élèves bénéficient des outils pédagogiques et réalisent les défis éducatifs avec leurs familles.

« À la Fédération Léo Lagrange, lorsqu'en 2018, nous avons croisé le chemin de la Coop FA, nous n'imaginions pas l'importance que

prendrait ce projet. Grâce au travail de nos équipes, en collaboration étroite avec le corps enseignant et avec le soutien de nos premiers partenaires, cette première année est un succès ! », explique Paul Viricel, directeur du programme « Carbone Scol'ERE France ».

PLATEFORME DE DONS EN LIGNE

Jusqu'à présent porté par un tissu de partenaires – tels que les fondations OL et Air France, E-graine, Naturéo – le projet s'ouvre aujourd'hui aux dons des citoyens ! Il est ainsi désormais possible de le soutenir, à titre individuel, grâce à une nouvelle plateforme de dons en ligne. Quel que soit la hauteur du don, les contributions ont pour but de permettre à un maximum d'enfant de profiter de ce programme, cela partout en France.

♦ donficarbonescolare.com/jedonne

La démarche commerciale en question

EN COLLABORATION AVEC GUILLAUME PETITJEAN, DIRIGEANT DES ENTREPRISES DIJONNAISES DE CONSEIL EN STRATÉGIE COMMERCIALE SUXECO ET 1^{ÈRE} GÂCHETTE.



Que faut-il pour développer une démarche commerciale efficace ?

Depuis bientôt 30 ans que j'évolue dans l'environnement commercial, j'observe que les gens ont tendance à intellectualiser. Ils se laissent séduire par des approches dont ils ne maîtrisent pas les bases et s'étonnent de voir qu'elles ne produisent aucun résultat.

REVENONS AUX BASIQUES

Les basiques passent souvent pour des banalités en matière commerciale, mais ils ne devraient pas être négligés. Ce que je constate chez mes clients, c'est que ceux qui réussissent maîtrisent tous les bases de leurs métiers. Ils sont passionnés et persévérants, motivés par le plaisir du travail bien fait. Ils développent l'écoute et le respect de leurs clients. C'est identique en matière commerciale. Pour réussir, il est fondamental de travailler les bases. Seulement, le piège c'est que l'on peut s'improviser dans le commercial et le marketing, alors que l'on ne va pas s'improviser dans des secteurs techniques ou scientifiques. Nous pouvons faire des rendez-vous commerciaux au « feeling » et être convaincu qu'ils se passent bien, parce que nos interlocuteurs nous ont écouté. Pour finalement s'étonner qu'ils ne débouchent sur rien de concret. Pourquoi ? Probablement, parce que n'ayant pas mené d'entretiens structurés, nos interlocuteurs n'ont pas perçu notre valeur ajoutée réelle.

PREMIER BASIQUE : LE RESPECT

Il est essentiel de travailler dans le respect des uns et des autres. Il faut sortir de la logique du rapport de force « client-fournisseur ». La bonne stratégie est celle de la confiance, celle qui reconnaît et respecte les expertises de ses partenaires, pour être plus performants ensemble. Écouter pour identifier les véritables caractéristiques des uns et des autres est le premier basique à suivre. Écouter cela s'apprend, c'est à la portée de tous et demande simplement un peu de méthode et une bonne dose de discipline.

En conclusion, toute la difficulté de la démarche commerciale tient dans la simplicité qui cache la nécessité d'une régularité bien plus exigeante qu'on ne le croit.

Santé. Engagée et mobilisée pour former, orienter et accompagner les patients ou familles de patients atteints de maladies rares, la Plateforme d'expertise maladies rares Bourgogne Franche-Comté (PEMR BFC) lance son site internet.

En BFC, les maladies rares ont leur site internet

Conçu comme un véritable outil permettant d'aider l'ensemble des personnes concernées par les maladies rares, le site internet de la Plateforme d'expertise maladies rares Bourgogne Franche-Comté (PEMR BFC) offre désormais la possibilité d'informer sur les maladies rares de manière simple et ludique, comme le souligne Elodie Gautier, cheffe de projet de la plateforme : « *L'axe communication est apparu d'emblée comme prioritaire pour l'ensemble des partenaires, afin de donner de la lisibilité aux maladies rares. La mise en place d'un site internet dédié était une nécessité pour que les personnes atteintes dans la région puissent trouver les informations qui leurs sont nécessaires.* » Ce site permet d'obtenir des informations générales sur les maladies rares et sur l'organisation nationale mise en place pour les



prendre en charge, d'accéder aux actualités de la plateforme et de découvrir les actions menées par celle-ci ainsi que les événements organisés, mais aussi de mieux connaître les dispositifs d'aide et d'accompagnement existant. Un espace « Maladies rares et vous » donne accès à une bibliothèque comportant des ouvrages portant sur les maladies rares, notamment ceux de la collection *Les enfants de la génétique*, créés

spécialement pour les enfants. Une vidéothèque permet quant à elle d'accéder à différentes ressources vidéos sélectionnées par la plateforme. De nombreux liens utiles sont également recensés pour aider les patients et leur famille à trouver l'information dont ils ont besoin. Outre la possibilité de découvrir les dernières actions menées par la plateforme telles que des programmes d'éducation thérapeutique ou des projets de

télémedecine, le site internet dispose aussi d'une foire aux questions pensée pour répondre aux principales interrogations suscitées par les maladies rares. Le site fait également la part belle aux témoignages de patients, grâce à l'espace « Raconte-moi ta maladie rare », comme l'explique Sonia Georger, assistante administrative de la plateforme : « *Secrétaire médicale depuis plus de dix ans au sein du service de génétique, j'ai souvent accueilli et eu au téléphone des patients atteints de maladie rare, et lors de ces échanges, j'ai pu constater à quel point ils ressentaient le besoin de parler de leur pathologie et d'exprimer leurs difficultés face à une maladie que peu de personnes connaissent et comprennent, et face à un quotidien souvent compliqué. C'est ainsi que j'ai eu l'idée de proposer la création de cette rubrique.* »

♦ pemr-bfc.fr

Retraite

LES « RENDEZ-VOUS DE LA RETRAITE ». Le chômage partiel aura-t-il des conséquences sur la retraite ? Faut-il engager des démarches lorsque l'on change de secteur professionnel ? Quel est l'impact d'un congé parental sur mes cotisations ? Une expérience professionnelle à l'étranger est-elle comptabilisée dans le calcul des droits à la retraite ?... L'Agirc-Arrco et l'Assurance retraite organisent une nouvelle édition commune des Rendez-vous de la retraite du 28 juin au 3 juillet. Durant cette semaine, les actifs de tous les âges sont invités à faire le point sur leur situation personnelle par téléphone ou dans l'un des 19 points d'accueil situés en Bourgogne Franche-Comté. Plus d'une centaine de conseillers retraite seront mobilisés pour proposer gratuitement plus de 2.400 entretiens pour répondre à toutes leurs questions. Inscriptions par téléphone ou depuis le site rdv-retraite.fr. Les actifs seront accueillis du lundi au vendredi de 8h30 à 19 heures, ainsi que le samedi de 9 à 18 heures. Le format mixte de cette nouvelle édition offre davantage de souplesse dans la prise de rendez-vous et permet de rendre l'événement accessible au plus grand nombre dans le respect des règles sanitaires en vigueur. La retraite est le reflet des parcours personnels et professionnels. Que l'on soit proche ou non de la retraite, les Rendez-vous de la retraite sont l'occasion d'échanger avec un conseiller sur sa situation personnelle, pour ajuster ses choix de carrière ou préparer sereinement son départ. Des informations en ligne sur le site rdv-retraite.fr compléteront l'événement pour s'informer sur ses droits et se familiariser avec les services d'aide aux démarches. Vérifier son relevé de carrière en ligne, simuler l'impact d'un choix de vie ou de carrière sur le montant futur de sa retraite au moyen du simulateur retraite M@rel...

en bref

♦ rdv-retraite.fr

► **Entreprendre est toujours une belle entreprise** ◀

Sollicitez notre expertise !

Comme vous, nous sommes entrepreneurs pour agir à vos côtés !

Vos Agents généraux à Dijon.



Nathalie & Philippe RIGAL
10, Avenue Foch
03 80 50 15 15
dijon-ouest@gan.fr



Damien HEIMBACH
40 bis, Avenue Victor Hugo
03 80 69 14 83
dijon-monge@gan.fr



Denis JEANNERET & Jean-Marc LENDZWA
164, rue d'Auxonne
03 80 37 31 71
dijon-liberte@gan.fr



Patrice FAYET
4, Place Barbe
03 80 66 23 44
dijon-vauban@gan.fr



Industrie 4.0. À Chalon-sur-Saône, le chantier de l'Usinerie avance pour rendre le site opérationnel en début d'année 2022. Destinée à accompagner les industriels dans leur transition numérique, elle vise à devenir une porte d'entrée unique pour ensuite faire le lien avec le monde de l'enseignement, de la recherche ou encore institutionnel afin que les entreprises vivent au mieux cette quatrième révolution industrielle.

Un lieu pour la transition numérique des industriels



Qu'elles évoluent dans le secteur de la plasturgie, de la métallurgie, de l'agroalimentaire ou encore de la logistique ou de la mécanique, les industries du Grand Chalon et plus largement, celles de la Bourgogne-Franche-Comté pourront profiter de l'expertise de l'Usinerie dès 2022 bien que les équipes soient déjà à même de les renseigner. Dans un ancien moulin datant de Xe siècle, Sébastien Martin, président du Grand Chalon, à l'initiative du projet d'un montant de 12 millions d'euros, entend poser les bases d'un projet pour l'économie de demain. « J'ai la conviction que l'on peut accompagner le tissu industriel dans cette transition digitale pour aller vers des produits à valeur ajoutée



Dans un ancien moulin de 1823, transformé en sucrerie de 1860 à 1980, l'Usinerie guidera les industriels dans leur démarche de digitalisation des process et d'intégration du numérique dans leur pratique ou leur produit. Sur la dernière photo : de gauche à droite, Julien Lederer, l'architecte du projet avec le cabinet Vurpas, Sébastien Martin, président du Grand Chalon et Yannick Mahé, directeur de l'Usinerie.

et des entreprises qui vont gagner en compétitivité. » Le bâtiment de 4.000 mètres carrés, qui intégrera Nicéphore Cité voisine, accueillera les formations de l'institut Images de l'Ensam autour de la réalité virtuelle et la réalité augmentée, les compé-

tences de l'UIMM tout proche autour de l'impression 3D sur plastique, polymère et métal ainsi qu'un nouveau diplôme d'ingénieur du CNAM sur la big data et l'intelligence artificielle. La présence d'un IUT tourné vers la robotique à quelques

encablures complète le panel technologique et les jeunes talents disponibles.

SAUTER LE PAS

« Du diagnostic à la mise en œuvre en passant par l'étude d'opportunité, de faisabilité, le

cahier des charges, le financement, l'industrialisation... Nous pourrions épauler les TPE et PME qui n'ont pas les ressources en interne mais aussi les grands groupes désireux d'avoir un prototype par exemple », complète Yannick Mahé, directeur

du futur site. Grâce à des profils d'industriels, les deux futurs directeurs techniques de l'Usinerie pourront conseiller les entrepreneurs porteurs de projet et faire le pont avec les acteurs territoriaux du numérique. « Il faut que les chefs d'entreprise aient concrètement quelque chose à gagner pour transformer l'idée en action et devenir une industrie 4.0 », insiste Yannick Mahé. Des équipements à la pointe, comme le « blue lemon », un caisson d'immersion virtuelle à cinq faces, unique dans la région, contribueront à rattraper le retard de la France et de la région par rapport à ses concurrents internationaux en matière d'industrie numérique.

NADÈGE HUBERT

ANNONCES IMMOBILIÈRES

TRANSACTION DROIT AU BAIL
GESTION COMMERCES RÉSEAU
ANNONCES IMMOBILIÈRES
GUIDE VENTE LOCAUX BIENS LOCATION
COMMERCIAUX ENTREPRISES

OPTIMISEZ L'IMPACT DE VOS ANNONCES IMMOBILIÈRES !

- Lectorat ciblé
- Visibilité récurrente
- Diffusion régionale
- Tarifs attractifs...

Fabrice GUILBERT
03 80 68 23 68
06 17 64 10 57
regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

Le Journal du Palais
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Notre force, créer du lien.

NOTRE SÉLECTION
en immobilier d'entreprise dans l'agglomération dijonnaise

CBRE|IMPACT
Membre indépendant du réseau CBRE
www.impact-cbre.fr

BUREAUX / ACTIVITE

DIJON SUD - A VENDRE
ZI Longvic

Ce site dispose d'un immeuble de bureaux d'une superficie de 5.555 m² environ sur deux niveaux (accessibles par ascenseur) et d'un datacenter de 560 m² environ, le tout sur un terrain de 20.600 m² environ. Situé sur un axe entrant / sortant de la zone industrielle et en sortie de rocade.

Disponibilité : à convenir.

DPE Energie F (427 kWhép/m²/an) Ref 21.1593

CBRE|IMPACT
Membre indépendant du réseau CBRE
2 avenue de la Découverte
21000 DIJON
dijon@cbre.fr
03 80 51 71 71

RESSOURCES HUMAINES

Tout savoir sur les astreintes

Travail. L'astreinte est la période pendant laquelle le salarié doit se tenir prêt pour intervenir rapidement en cas de problème au niveau de l'entreprise. Quelles conditions pour la mettre en place ? Peut-elle être imposée ? Quelle compensation ? Toutes les réponses dans cet article...



L'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle le salarié, sans être sur son lieu de travail et

sans être à disposition permanente et immédiate de l'employeur, doit être en mesure d'intervenir pour accomplir un travail au service de l'entreprise.

Le salarié d'astreinte n'a pas l'obligation d'être sur son lieu de travail. Toutefois, il doit être en mesure d'intervenir pour accomplir un travail.

Il n'a pas non plus l'obligation d'être à son domicile ou à proximité. En revanche, il doit être joignable à tout moment.

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE MISE EN PLACE DE L'ASTREINTE ?

Les astreintes peuvent être fixées par convention ou accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, par convention ou accord de branche. Sont notamment prévus l'organisation, le délai de prévenance, les salariés concernés...

En l'absence de convention ou d'accord, ces dispositions sont fixées par l'employeur après consultation du comité social et économique (CSE) et information de l'inspection du travail.

Dès lors qu'elles sont mises en place, l'employeur est tenu de communiquer la programmation individuelle des astreintes à chacun des salariés concernés dans un délai raisonnable, lequel est en principe défini par la convention ou l'accord d'entreprise.

En l'absence de délai prévu, il doit informer son salarié 15 jours à l'avance. Toutefois, face à une circonstance exceptionnelle, le délai peut être abaissé, mais sans pouvoir être inférieur à un jour franc.

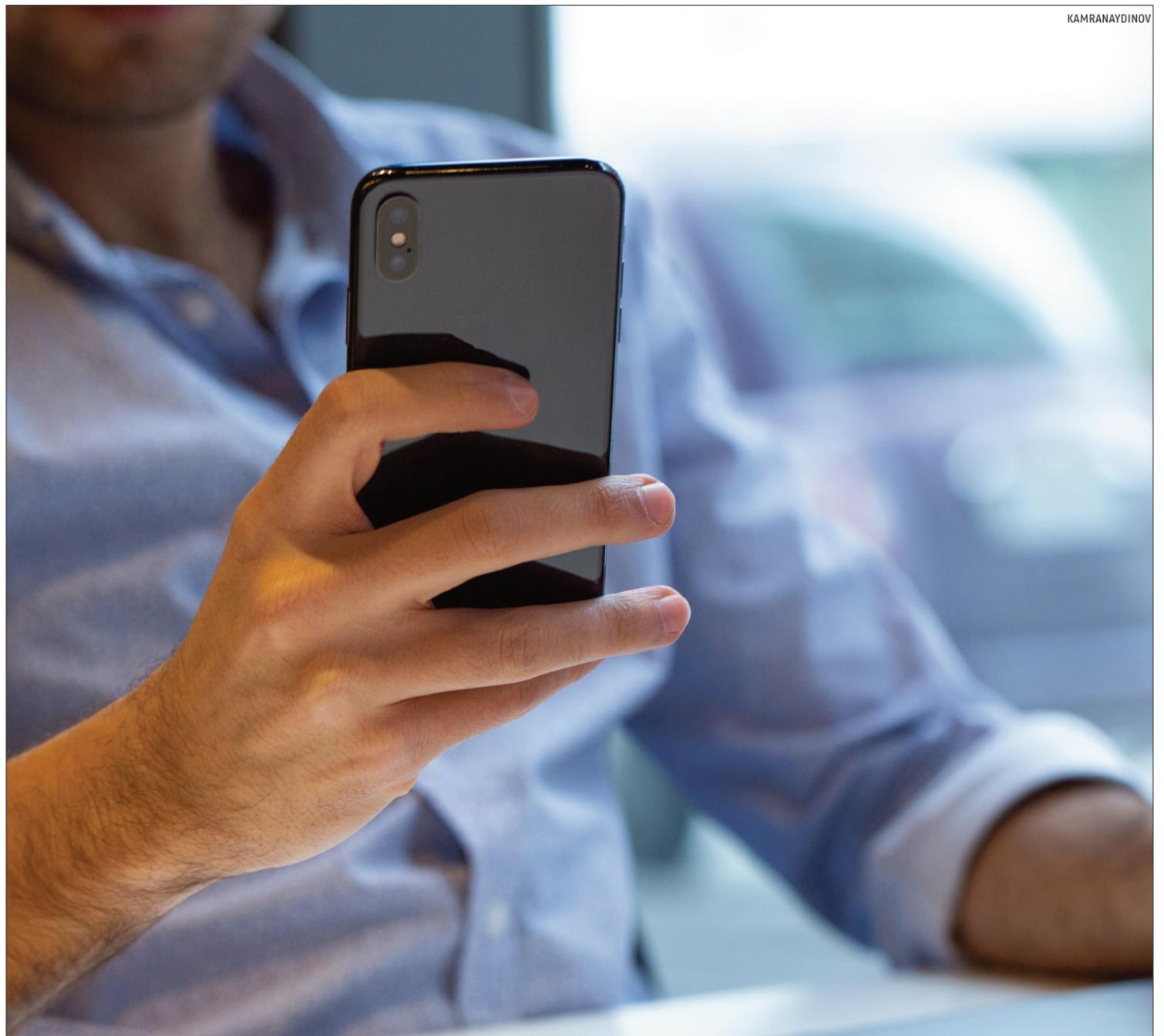
PEUT-ELLE ÊTRE IMPOSÉE AU SALARIÉ ?

Lorsque l'astreinte est prévue par sa convention collective, son recours ne constitue pas une modification du contrat de travail et s'impose au salarié et ce, même si son contrat de travail ne contient aucune clause relative aux astreintes.

A contrario, lorsque le régime d'astreintes n'est pas prévu par accord collectif ou dans le contrat de travail, alors sa mise en place constitue une modification du contrat de travail qui nécessite l'accord du salarié.

QUELLES SONT LES CONTREPARTIES DE L'ASTREINTE ?

Les astreintes effectuées par le



KAMRANAYDINOV

Le salarié d'astreinte n'a pas l'obligation d'être sur son lieu de travail. Toutefois, il doit être joignable à tout moment.

salarié donnent lieu à des compensations soit financières, soit sous forme de repos.

Ces contreparties sont prévues dans la convention ou l'accord d'entreprise, ou à défaut par l'employeur.

Il faut distinguer :

◆ **Le temps d'attente** : le salarié peut vaquer librement à ses occupations personnelles mais reste prêt à intervenir à tout moment. Ce temps d'attente n'est pas assimilé à du temps de travail effectif.

◆ **Le temps d'intervention** : le salarié exécute une intervention au

service de l'entreprise. La durée de l'intervention (temps de trajet compris) constitue du temps de travail effectif, qui doit être rémunéré comme tel.

La mise à disposition gratuite d'un logement, appelé logement de fonction, peut tout à fait constituer un élément de cette compensation. Néanmoins, pour que l'attribution d'un logement de fonction à titre gratuit constitue une modalité de rémunération de l'astreinte, il faut qu'une stipulation du contrat de travail ou de la convention collective le prévoie

expressément.

LES CONSÉQUENCES DE L'ASTREINTE SUR LA DURÉE DU TRAVAIL

En cas d'intervention pendant une période d'astreinte, la durée de cette intervention est considérée comme du temps de travail effectif.

Ainsi, si le temps passé en intervention a pour effet de porter la durée de travail au-delà de la durée légale ou conventionnelle, alors il fait l'objet d'une majoration au titre des heures supplémentaires.

Enfin, exception faite de la durée d'intervention, la période d'astreinte est prise en compte pour calculer la

durée minimale du repos quotidien et du repos hebdomadaire.

Dès lors que le salarié doit intervenir une ou plusieurs fois pendant la période d'astreinte, un repos journalier et/ou hebdomadaire intégral doit être donné à compter de la fin de l'intervention, sauf s'il a déjà bénéficié entièrement, avant le début de son intervention, de la durée minimale de repos.

PAR CAROLE ANZIL, AUTEUR POUR LES ÉDITIONS TISSOT, POUR RESOHEBDOÉCO, ASSOCIATION REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE RÉGIONAUX EN FRANCE. reso-hebdo-eco.com

RÉGIONALES 2021

Que pensent-ils du développement économique ?

Élections. À quelques jours du premier tour des élections régionales qui se dérouleront les 20 et 27 juin à venir, six des sept candidats nous ont répondu pour évoquer l'économie régionale telle qu'elle est aujourd'hui et leurs projets en matière de développement économique.



DOSSIER RÉALISÉ PAR : ANTONIN TABARD



Les dimanches 20 et 27 juin prochains auront lieu les deux tours des élections régionales. En Bourgogne Franche-Comté, la présidente sortante, Marie-Guite Dufay, remettra sa place en jeu et portera les couleurs du Parti socialiste pour ce nouveau scrutin. Cheffe de file de la région franc-comtoise, cette dernière avait pris la tête de la Bourgogne Franche-Comté au moment de la fusion des régions en 2015 face à François Patriat, alors président de la région Bourgogne. Rien n'était pourtant gagné pour la candidate socialiste puisque le premier tour des dernières élections l'avait classée troisième avec 22,99 % des voix, derrière

Sophie Montel du Front national (31,48 %) et François Sauvadet de l'UDI (24 %). C'était alors le second tour qui avait joué en sa faveur, reversant la vapeur et lui offrant 34,68 % des voix devant François Sauvadet (32,89 %) et Sophie Montel (32,44 %).

DE NOUVEAUX CANDIDATS À L'ANCRAGE TERRITORIAL

Cette année, sept candidats ont présenté leur liste. Si la présidente sortante se représente pour un nouveau mandat, elle affrontera Bastien Faudot et sa liste "Le temps des cerises" qui réunit neuf formations politiques de gauche, l'écologiste Stéphanie Modde, Julien Odoul du Rassemblement national, le républicain Gilles Platret, Claire Rocher de Lutte ouvrière et Denis Thuriot

de la majorité présidentielle. Le dernier sondage, réalisé par Ipsos Sopra Steria pour France 3 Bourgogne Franche-Comté entre le 3 et le 7 juin auprès de 1.001 personnes inscrites sur les listes électorales de la région, laisse entrevoir un schéma relativement proche de ce qu'il s'est passé en 2015. En effet, avec 28 % des intentions de vote, le Rassemblement national arriverait en tête du premier tour, devant Gilles Platret et Marie-Guite Dufay (21 %). Si Stéphanie Modde, Bastien Faudot et Claire Rocher n'atteignent pas les 10 % (avec respectivement 8, 4 et 2 %), Denis Thuriot pourrait empêcher le précieux sésame lui permettant d'accéder au second tour, avec 16 % des intentions de vote. Dans cette configuration, une quadrangulaire laisserait Marie-Guite Dufay

vainqueur au second tour avec 32 %, devant Julien Odoul (29 %), Gilles Platret (21 %) et Denis Thuriot (18 %).

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Ce sondage met également en évidence un réel manque de popularité. Si la présidente sortante est connue d'une majorité des sondés (65 %), 40 % ont déjà entendu parler de Julien Odoul qui a pris la tête de son groupe en 2017 suite à la démission de Sophie Montel, 30 % de Gilles Platret et seulement 21 % de Denis Thuriot. Ces deux derniers sont d'autant plus nouveaux dans la course aux régionales. À droite, François Sauvadet a cédé sa place au maire de Chalon-sur-Saône, avant de lui retirer son soutien après

que Gilles Platret s'est rallié au mouvement de Nicolas Dupont-Aignan, Debout la France. Quant à la majorité présidentielle, c'est le maire de Nevers qu'elle a choisi d'investir.

Pour l'occasion, nous avons contacté l'ensemble des sept candidats à la présidence du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté pour leur donner la parole. Seul Bastien Faudot n'a pas donné suite à notre demande d'entretien. À chacun nous leur avons posé les deux mêmes questions, à savoir ce qu'ils pensent de l'économie régionale actuelle et leurs projets en matière de développement économique. Pour choisir l'ordre d'apparition dans les trois prochaines pages, nous nous sommes référés à l'ordre d'affichage public réalisé après tirage au sort en Préfecture.

ÉLECTIONS
RÉGIONALES
20 et 27 juin
2021

À PROPOS

- 2014 -

Après être passé par le Parti socialiste, le Nouveau centre et l'Union des démocrates et indépendants, il rejoint le Front national puis le Rassemblement national.

- 2015 -

Julien Odoul est élu conseiller régional en Bourgogne Franche-Comté dans la circonscription de l'Yonne.

- 2020 -

Il devient conseiller municipal à Sens.

Julien Odoul



« J'ai une vision de l'économie régionale peu reluisante et assez inquiétante. Elle l'était déjà avant la crise sanitaire mais elle s'est aggravée cette dernière année. On voit bien qu'on est, en Bourgogne Franche-Comté, miné par un certain nombre de facteurs. Déjà, nous sommes la région la moins attractive de France. Nous perdons des habitants et nous nous sommes désindustrialisés massivement ces dernières années, sans pour autant avoir su amorcer un certain nombre de transitions, mettant en évidence le gouffre entre les chiffres du budget de la collectivité régionale qui sont bien notés par les agences de notation et la réalité économique et sociale de la région. La Bourgogne Franche-Comté, c'est 245.000 chômeurs toutes catégories confondues, 400.000 pauvres et des territoires qui sont fracturés socialement avec un chômage de masse, un déclassement entre les métropoles et la ruralité... C'est tout cela qui m'amène aujourd'hui à me porter candidat, pour soigner et résorber ces fractures, mais aussi pour rendre de la justice territoriale et de l'égalité des chances entre tous les habitants de la région, quel que soit leur lieu de vie.

L'urgence, avant de réparer, c'est de protéger. Il est impératif de lutter contre l'hémorragie et d'éviter que la région devienne un désert industriel et un cimetière social. Les plans sociaux qu'on nous a annoncés depuis un an et qui ont été prétextés par la crise sanitaire étaient bien évidemment dans les cartons depuis longtemps. La région a été totalement passive alors qu'elle a des leviers importants et qu'elle pourrait avec, ne serait-ce qu'un volontarisme auprès des grandes entreprises et des sociétés, être aux avant-postes

pour exiger que l'emploi et que la production soient maintenus. Cela pourrait notamment passer par des critères extrêmement clairs en termes de maintien de l'emploi, mais aussi en matière d'embauche des jeunes de la région, de formation, et tout simplement de maintien de la production dans la région, à l'obtention d'une aide publique.

Ensuite, évidemment qu'il faut cibler et déterminer quels sont les secteurs et les filières d'avenir pour la relance économique. Elles sont nombreuses. On est une région industrielle, il faut maintenir cet atout mais il faut aussi investir. Il faut aller plus loin sur les microtechniques et les nanotechnologies, mais aussi sur la filière bois. Il faut aussi aller plus loin sur la formation des jeunes en l'adaptant aux secteurs clés pour la relance économique. Et il y a aussi un secteur qui me tient à cœur parce qu'il est au cœur des atouts de la région, c'est le tourisme. Je souhaite créer une marque BFC qui serait à la fois une marque touristique, industrielle avec la valorisation des savoir-faire... En sommes une marque avec des incitations à l'installation pour celles et ceux qui ont envie de participer du projet et de venir s'installer chez nous pour créer une entreprise, reprendre une exploitation agricole. Une marque globale qui permettrait de faire rayonner la région et ses savoir-faire. Il faut se servir de ce patrimoine pour créer de l'emploi non délocalisable.

Enfin, je souhaite réserver les marchés publics aux entreprises de la région. On a une collectivité qui pèse deux milliards d'euros, qui a des leviers importants et qui doit soutenir l'emploi et la production au niveau régional. »



« Remettre de la proximité »



À PROPOS

- 2004 -

Stéphanie Modde est élue conseillère régionale et siège pendant six ans au sein de la commission formation professionnelle et apprentissage.

- 2014 -

Elle est élue adjointe au maire de Dijon, en charge de l'écologie urbaine et du cadre de vie.

- 2020 -

Elle présente sa liste aux Municipales et arrive troisième au second tour, avec 21,63 % des voix.

Stéphanie Modde



« Nous avons un grand passé industriel en Bourgogne Franche-Comté. C'est une richesse puisque ce tissu industriel est animé par des compétences réelles. Mais c'est aussi une fragilité. Nous l'avions déjà constaté lors de la crise financière de 2008. Encore aujourd'hui, avec la crise sanitaire, l'industrie souffre de fermetures, même si le tissu économique résiste pour le moment, avec des différences selon les bassins d'emploi. Il est donc nécessaire d'anticiper les mutations économiques et plus spécifiquement celles liées à la transition écologique.

En termes de développement économique, nous souhaiterions amplifier le développement des énergies renouvelables en région. Cela passera bien évidemment par le développement de la filière énergie, avec l'éolien mais pas n'importe comment. Ce développement doit être fait en concertation avec les territoires et au regard de l'intérêt de l'implantation des éoliennes. Concernant le photovoltaïque, il est important de ne pas plus artificialiser les sols, donc en toiture en priorité. Sur tout ce qui est énergie bois, il faudra la laisser aux petites unités et à condition de faire attention à la provenance du bois et de s'assurer qu'il y a bien une recherche systématique de reboisement. La question de l'hydrogène est aussi intéressante parce que c'est déjà une volonté forte de la collectivité. En revanche, pour nous, le développement de l'hydrogène doit être vraiment lié au développement des énergies renouvelables. Enfin, sur le nucléaire, nous souhaiterions orienter les métiers liés à la filière nucléaire vers les chantiers de démantèlement des centrales nucléaires existantes, tout en continuant à

soutenir les projets de recherche sur la neutralisation des déchets radioactifs.

Notre programme ne s'arrête pas au secteur de l'énergie. Dans l'automobile, il semblerait intéressant de convertir une partie des usines de production au retrofit, notamment pour les véhicules utilitaires. Nous réfléchissons aussi aux pistes de diversification, vers le ferroviaire ou le cycle, par exemple. Enfin, il nous faut vraiment arriver à faire évoluer la filière du plastique. Cela passera par le soutien à la recherche pour la transformation de matériaux bio-sourcés à faibles impacts environnementaux, mais aussi en démocratisant l'utilisation du chanvre dans le bâtiment et le textile, ou encore en améliorant la filière du recyclage et du réemploi et bien évidemment en accompagnant la filière dans la recherche d'alternatives au tout jetable.

Sur l'ensemble de ces secteurs, nous avons un réseau de TPE-PME dense et fragile. Nous privilégierons l'aide au bénéfice de ces entreprises avec notamment tout ce qui est lié à la relocalisation de l'économie et pour une économie de proximité. Nous n'excluons pas de soutenir les grandes entreprises quand ce sera vraiment nécessaire avec de l'écoconditionnalité forte pour s'assurer que les emplois promis seront bien tenus et dans le temps. Et bien évidemment, nous aiderons les entreprises qui joueront le jeu et qui souhaitent vraiment œuvrer dans la transition écologique de leur processus de fabrication. Nous mettrons d'ailleurs en place toutes les conditions pour s'assurer d'avoir une commande publique exemplaire qui pousse les entreprises locales à s'engager dans ce sens. »



« Plus d'industrie, moins de carbone »



À PROPOS

- 1992 -

Denis Thuriot devient avocat et exerce depuis à Nevers.

- 2014 -

Il est élu maire de Nevers et président de l'agglomération de Nevers, où il est réélu au premier tour en 2020.

- 2019 -

Il prend la présidence du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs.

Denis Thuriot

LA RÉPUBLIQUE En Marche !

« Nous sommes dans une région qui est à la fois industrielle et agricole. Cela en fait d'ailleurs l'identité de la Bourgogne Franche-Comté et sa reconnaissance à l'international. C'est une force mais aussi une faiblesse, parce qu'au niveau industriel, ce sont des secteurs fragiles. Et cette fragilité s'est accentuée au travers de la crise. On le voit notamment dans le secteur automobile très présent dans la région, mais aussi dans l'aéronautique. Plusieurs dizaines de milliers d'emplois pourraient disparaître dans les années qui viennent et il faut donc qu'on se calque sur le plan de relance.

L'agriculture est une véritable force, lorsqu'on observe toutes les productions que nous avons sur le territoire. Aujourd'hui, il y a un besoin de consommation de proximité de nos concitoyens. Je souhaite aller plus loin concernant les fameuses filières courtes, j'ai par exemple proposé une seule filière de restauration scolaire qui irait des maternelles jusqu'à l'enseignement supérieur, qui nous permettrait d'augmenter les besoins de volumes, plutôt que de démultiplier les services et de couper les circuits.

Nous allons décliner notre programme, notamment économique, en mode relance. Cette relance économique nous permettra d'accélérer la relance sociale mais aussi la transition écologique, vertueuse. Nous sommes une des rares régions qui perd en économie, en emploi et en démographie, il faut donc le combattre. Sur la partie emploi, il faut un axe de travail prioritaire pour les filières régionales et leur identification. Nous allons aussi déployer le fonds d'ac-

compagnement et de reconversion des salariés en l'abondant à l'échelle régionale, notamment au travers des PRIC.

Je souhaite créer très vite un organe qui associe le secteur de l'entreprise de façon représentative des filières et des territoires pour définir la politique économique de la région ensemble. En complément du projet de créer une cellule de décision de la politique économique de la région avec les acteurs économiques, je souhaite aussi mettre en place un comité régional de veille et d'accompagnement des entreprises pour être vraiment attentifs à ce qu'il se passe dans nos entreprises et être dans l'anticipation de difficultés qui peuvent poindre plutôt que dans le constat. Ce qui permettrait aussi de mieux accompagner le "fabriqué en BFC" et d'avoir une politique économique vraiment partagée dans sa définition jusqu'à l'évaluation des résultats et son application. Sur la question de la formation, aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous tromper. Il faut arrêter de fabriquer des chômeurs et de financer des formations qui ne valent rien, mais plutôt des formations dont on a besoin en proximité. Je compte aussi développer le capital jeune, une allocation de 10.000 euros pour mener un projet avec une possibilité de le rembourser sans intérêt sur 30 ans, à partir du moment où la personne, lorsqu'elle sera recrutée, percevra 1.800 euros par mois. Enfin, je souhaite proposer l'équivalent d'un plan Marshall pour sensibiliser nos acteurs économiques aux technologies de demain et de rupture, à la fois dans le développement durable, dans des modes de production plus économes... »



« Une relance économique et sociale »



À PROPOS

- 2010 -

Claire Rocher se présente pour la première fois aux régionales, en Bourgogne.

- 2019 -

Elle porte le drapeau de Lutte Ouvrière en région pour les élections européennes.

- 2020 -

Militante communiste depuis le lycée, l'infirmière se porte candidate à la mairie de Dijon.

- 2021 -

Elle se présente pour la troisième fois aux élections régionales sous les couleurs de Lutte Ouvrière.

Claire Rocher



« Je ne vois pas comment on peut parler de l'économie régionale. Non seulement l'économie fonctionne à minima à un niveau national, mais nous sommes en plus en pleine crise économique mondiale. Il n'y a pas un pays qui peut y échapper, encore moins une région. On peut faire des choses au niveau d'une région... on peut surtout aider les entreprises, et c'est d'ailleurs ce que fait le Conseil régional, il distribue ses moyens et il en a. Il ne le distribue jamais aux plus pauvres, il le distribue à la classe privilégiée et c'est bien ça que je dénonce. Je ne raisonne donc pas à l'échelle de la région.

En revanche, je raisonne au niveau des classes sociales. Et les salariés, les travailleurs, ceux qu'on a vu faire tout fonctionner durant cette crise sanitaire, c'est à eux que je m'adresse et c'est eux que je veux représenter. J'ai pour eux un programme avec des objectifs de lutte que je souhaite populariser pendant ces élections. Il faut notamment répartir le travail entre tous les bras disponibles afin que personne ne soit laissé de côté et prendre sur les profits et les fortunes accumulées - les milliardaires ont quand même augmenté leur fortune de 50 % cette année en pleine crise sanitaire - pour augmenter les salaires, les pensions, et pour les garantir en imposant qu'ils suivent la hausse des prix. Ces objectifs sont communs à l'ensemble du monde du travail, tout le monde peut s'y retrouver et ça doit devenir un programme pour les travailleurs, c'est un programme pour des luttes.

Il ne faut pas que les travailleurs raisonnent dans le même cadre que le patronat. Les patrons raisonnent à un

niveau régional parce qu'ils veulent des aides, parce qu'ils voient leur compétitivité par rapport à leurs concurrents, des marchés publics à obtenir... De la même façon, je pense que tous les partis politiques et même les organisations syndicales qui veulent des solutions compatibles avec le capitalisme nous mènent dans l'impasse. Je n'ai pas de conseils à donner aux capitalistes sur comment s'en tirer avec leur crise. En deux siècles d'existence, le système économique n'a pas réussi à fonctionner sans aller de crise en crise avec des hauts et des bas. Et à chaque fois qu'on est en bas comme actuellement, il y a des capitalistes qui s'en sortent, mais ça se fait au prix de millions de chômeurs, de masse de gens qui sont enfoncés dans la misère et c'est à ceux-là que je m'adresse en leur disant qu'en tant que travailleurs, nous devons nous battre pour notre peau et celle de notre famille. Les travailleurs sont capables de mettre des moyens au service de l'intérêt général, de se répartir le travail et de faire fonctionner l'économie pour qu'elle réponde enfin aux besoins et qu'elle ne serve pas uniquement au profit d'une minorité.

Dans cette année de pandémie, on a vu qu'il y avait les travailleurs, ceux qu'on envoyait au front et sans armes, ceux qui ont continué à travailler aux caisses des supermarchés, à livrer les marchandises, à faire fonctionner les hôpitaux ou les écoles, ce sont eux qui ont permis que les choses fonctionnent. Au contraire, ce qu'on a vu des dirigeants, c'est qu'ils étaient absolument incapables de répondre au niveau de ce que la pandémie exigeait. »



« Un programme pour les travailleurs »



À PROPOS

- 1989 -

Marie-Guite Dufay est élue adjointe au maire de Besançon, où elle restera 18 ans.

- 2008 -

Elle devient présidente du Conseil régional de Franche-Comté.

- 2014 -

Elle succède à Ségolène Royal à la vice-présidence de la BPI.

- 2015 -

À la fusion des régions, elle prend la présidence du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

Marie-Guite Dufay



« Nous avons une région très industrielle, très agricole et en pleine mutation. Très industrielle, avec une industrie liée à l'automobile, à l'énergie, la métallurgie... Des industries lourdes, anciennes, qui sont dans des phases de restructuration importante. Et quand on entend régulièrement dire que notre région est une des régions qui perd le plus d'emploi, oui, notre industrie perd des emplois et elle n'en crée pas encore autant qu'elle n'en perd. Je pense que le mouvement s'amorce et s'amplifiera mais nous faisons partie de ces régions qui sont encore lourdement impactées par les restructurations industrielles que ne connaissent pas d'autres régions de la France plutôt tournées vers des industries plus légères, vers le numérique, les services, et qui ne sont pas dans la même situation. Concernant notre agriculture, elle est double en Bourgogne Franche-Comté parce qu'il y a une agriculture qui s'en sort bien c'est la filière Comté qui est organisée et puissante et qui fait le lien entre les éleveurs, les transformateurs et les commerçants. Pour le reste, que ce soit l'élevage, les cultures céréalières ou encore la polyculture élevage, il y a beaucoup de souffrance, notamment dû à un problème de prix à l'export des produits. Il y a aussi une question d'adaptation au changement climatique puisque les sécheresses se font de plus en plus nombreuses et de plus en plus violentes et viennent renforcer les perturbations que connaît ce secteur de l'agriculture... Donc la région est là pour favoriser le meilleur environnement qui soit pour que l'agriculture se transforme, s'adapte au changement climatique. Nous sommes là pour nous battre aussi dans le cadre de la poli-

tique agricole européenne et ainsi obtenir le maximum pour nos agriculteurs. Et il y a une composante qui se fait jour c'est la production locale. C'est pour toutes ces raisons que je propose dans mon programme de travailler à une marque régionale de produits pas simplement estampillés locaux mais aussi justes, c'est-à-dire qu'il y a eu une relation directe entre la grande surface et le producteur sans intermédiaire et avec un prix correct payé au producteur.

Nous avons un des programmes les plus conséquents en France en matière de formation. Nous sommes là pour pousser l'emploi et le protéger. Et pour le protéger, notre grand levier, c'est la formation. Effectivement, ces formations, nous les mettons en place en concertation avec les chefs d'entreprise pour qu'elles soient adaptées à l'évolution des besoins. C'est vrai qu'il y a beaucoup de difficultés à trouver les compétences adaptées aux besoins. Nos formations bougent sans arrêt en fonction des évolutions des besoins, vers les métiers du numérique, de la transformation énergétique. Pour résumer, c'est la vigilance pour sortir de la crise. Tout faire ensuite pour que les mutations énergétiques, écologiques, numériques, soient vraiment pleinement appréhendées par toutes les entreprises qu'elles soient artisanales, commerçantes, industrielles. Et là, il faudra aussi aller dans les bassins d'emploi avec des politiques différenciées parce qu'il y a des bassins d'emploi qui souffrent plus que d'autres. Et j'insiste sur la création d'entreprise par les jeunes. On va notamment regarder comment mettre en place un fonds spécifique d'aide à la création d'entreprise par des jeunes. »

ÉLECTIONS
RÉGIONALES

20 et 27 juin
2021



« Accompagner les jeunes dans la création d'entreprises »



À PROPOS

- 1995 -

Gilles Platret devient, à 22 ans, conseiller municipal de Saint-Désert.

- 2004 -

Il est élu conseiller communautaire du Grand Chalonnais, puis président du Pays du Chalonnais en 2005.

- 2014 -

Il est élu maire de Chalon-sur-Saône.

- 2017 -

Il devient porte-parole des Républicains.

Gilles Platret

les **IR**
Républicains

« Finalement, les deux dominantes qui tranchent par rapport au territoire national, c'est la force de l'industrie qui est une partie très importante de notre PIB, mais également la force du secteur primaire en particulier de l'agriculture et de la viticulture. Nous voyons bien finalement que nous sommes restés à pas mal d'égard une économie encore traditionnelle. C'est une chance et un défi. C'est une chance parce que je crois que nous avons des valeurs à défendre et qu'il y a des traditions, qu'elles soient agricoles ou viticoles, hyper structurantes, mais aussi industrielles. Toutefois, le point faible et le revers de la médaille, c'est que nous avons un besoin énorme d'adaptation de l'économie et que notre défi est comment arriver à opérer demain les mutations et les transitions pour que les nouveaux métiers qui vont être surabondants remplacent petit à petit les anciens métiers et pour qu'on ne se retrouve pas demain victime d'un certain déclassement.

Ce que je sens et entends des chefs d'entreprises de la région c'est qu'il y a un souhait que la région soit plus présente encore pour aider à ces adaptations. Je crois aujourd'hui, qu'il nous appartient à nous, puissance régionale avec la force de frappe budgétaire et financière que nous représentons, de mettre un énorme investissement sur la recherche. Il faut que nous entraînons les chefs d'entreprises dans une réflexion sur la mutation de leurs métiers. Ce que je propose aujourd'hui aux chefs d'entreprise c'est qu'on arrive à créer une conférence des secteurs d'activité de la région, une espèce de super parlement économique. Pour moi, une région qui réussit, c'est une région qui a

épaulé l'économie dans sa mutation en se faisant oublier.

Il faut absolument qu'on travaille sur le principe du guichet unique pour améliorer l'AER. On a de beaux exemples de développements exogènes grâce à l'AER. Mais je pense qu'on peut être encore plus dans l'anticipation du besoin des entreprises qui chercheraient à s'installer. Il faut par exemple qu'on prépare le terrain avant même de savoir qui veut venir s'y installer. En clair, il faut que l'entrepreneur sache qu'il y a du foncier disponible avec des terrains purgés des prescriptions archéologiques, mais aussi des études environnementales. On peut même aller sur de la pré-instruction de permis de construire.

La Covid nous a amené à augmenter les fonds consacrés au développement économique. Mais si on prend la situation en 2020, juste au début de la crise, notre région avait consacré, dans son budget primitif 2020, à peine plus de 7% de son budget général dans le développement économique, là où Auvergne-Rhône-Alpes était à 8,7%, la Normandie à 9% et les Pays de la Loire à 14,5%. Si on veut vraiment se mettre à niveau et inscrire une ambition de développement économique, il faut qu'on flèche 40 millions d'euros supplémentaires chaque année sur le développement économique. Sans augmenter les impôts, nous pouvons dégager des marges de fonctionnement et surtout investir sur le développement économique. Enfin, nous voulons créer deux outils : un prêt jeune entrepreneur et un passe entrepreneur qui offrira à chaque jeune entrepreneur une formation accélérée clé en main de tout l'écosystème économique. »



« À l'écoute des besoins de l'économie »

Opinions

Prêt participatifs : ne gâchons pas une belle idée

CPME SAÔNE-ET-LOIRE

La demande des PME au regard du prêt participatif soutenu par l'État (PPSE) « patine » malgré tous les efforts de la CPME pour mettre en évidence les bénéfices de cet instrument sur la structure financière des PME. En cause, une réelle cacophonie de place qui laisse planer un doute dans l'esprit des chefs d'entreprise sur la question de l'assimilation du PPSE à des « quasi-fonds propres ».

« Le Code monétaire et financier dispose pourtant, précise le président de la Cpmc Saône-et-Loire Thierry Buatois, en son article L313-14, que : les prêts participatifs sont inscrits sur une ligne particulière du bilan de l'organisme qui les consent et de l'entreprise qui les reçoit et qui, en outre, les mentionne dans l'annexe prévue à l'article L. 123-12 du Code de commerce. Ils sont, au regard de l'ap-

préciation de la situation financière des entreprises qui en bénéficient, assimilés à des fonds propres. »

Malgré cela, la reconnaissance en quasi-fonds propres du prêt participatif semble faire débat chez les différents acteurs de la chaîne du financement (Banque de France, banques, assureurs crédit...) mais aussi des professionnels du chiffre et du droit.

« Des informations imprécises et souvent contradictoires circulent et rendent le dispositif totalement illisible, s'agace le chef de file des TPE-PME du département 71. Nos chefs d'entreprise sont dans la plus totale opacité et bien incapables d'apprécier l'opportunité de souscrire ce type de financement ».

« La relance va nécessiter une consolida-

tion massive de la structure financière des PME, explique-t-il. Quatorze milliards d'euros sont aujourd'hui disponibles aux guichets des banques mais pour un temps limité puisque la distribution prendra fin en juin 2022... Ne pas utiliser ces fonds du simple fait de l'incapacité des acteurs et des autorités concernés à délivrer une information claire, serait stupide ».

« C'est pourquoi, insiste le président, la CPME réclame la tenue dans l'urgence et sous l'égide de Bercy, d'une réunion de place réunissant toutes les institutions et parties prenantes du dispositif et notamment, la Banque de France, les banques de réseaux, l'ANC et les représentants des professions du chiffre et du droit pour clarifier la situation. Ne gâchons pas une belle idée ».

L'édito

PAR ANTONIN TABARD

Le plein de projets économiques pour la Bourgogne Franche-Comté



Cette semaine, le *Journal du Palais* propose un dossier inédit à l'occasion des prochaines élections régionales dont le premier tour a lieu dimanche. Nous avons pour l'occasion contacté les sept candidats en lice, parmi lesquels la présidente socialiste sortante Marie-Guite Dufay, l'écologiste Stéphanie Modde, le républicain Gilles Platret, ainsi que Julien Odoul du Rassemblement national, Claire Rocher de Lutte ouvrière et Denis Thuriot de la majorité présidentielle nous ont répondu. À travers ces six entretiens exclusifs, le lecteur pourra se faire sa propre opinion de l'économie régionale, en découvrant une esquisse des programmes des candidats, en matière de développement économique. Une première pour le *Journal du Palais* qui pourrait être amené à donner plus de place à la politique dans sa dimension économique, dans les prochaines éditions.

Le coin bouquins

VACANCES AVEC OU SANS SON ANIMAL.



Depuis que nous avons dû apprendre à vivre confinés, tous ceux qui ont la chance de vivre avec un animal, quel qu'il soit, ont réalisé combien sa présence rassure et apaise. Et, durant les différents confinements, nombreux sont ceux à avoir pris conscience qu'ils sont nos compagnons autant que nous sommes les leurs. On ne possède pas un animal de compagnie, on partage sa vie avec lui. Une relation qui demande implication, patience et écoute. On savait les animaux capables de grands exploits, on les découvre, depuis 2020, héros de notre quotidien ! Et ils sont nombreux ces héros. En 2020, la France comptait 14,2 millions de chats et 7,6 millions de chiens domestiques... des chiffres en constante progression qui montrent l'attachement des Français pour les animaux de compagnie. Et vous êtes de plus en plus nombreux à faire le choix de partir en vacances avec votre animal. Mais pour des vacances au poil, il faut un minimum de préparation. Et pour vous aider à y voir plus clair dans tout ça, vous pouvez compter sur votre Petit Futé. Bien plus qu'un guide, il est un peu le petit précis du parfait maître en vacances. Vous y retrouverez une partie pratique avec de nombreux conseils sur la santé de votre animal ou les démarches à réaliser avant le voyage, et tout un tas d'autres informations essentielles (et d'autres plus insolites !) pour mieux connaître votre animal et vivre sereinement votre voyage. Et vous trouverez évidemment une sélection de bonnes adresses d'hébergements, d'activités et de boutiques dans l'Hexagone. Le Petit Futé a également répertorié des adresses pour ceux qui ont décidé de partir avec leur animal et d'autres pour ceux qui ont décidé de le faire garder. Il ne s'agit évidemment pas d'une sélection exhaustive, mais d'une sélection fûtée pour vous donner pistes et idées. A vous ensuite d'imaginer la solution adaptée à vos souhaits !

♦ Éditions La Petit Futé, 240 pages, 13,90 euros.

Le regard de Faro

FIN DU TÉLÉTRAVAIL, RETOUR AU BUREAU



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021 :

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réso Hebdo Eco.

Procédures adaptées



SDIS 21

Avis d'appel public à la concurrence simplifié

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
Service départemental d'incendie et de secours de la Côte-d'Or
22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON cedex
Tél. 03 80 11 26 00
ADRESSE INTERNET DU PROFIL D'ACHETEUR : <https://www.ternum-bfc.fr>
OBJET DU MARCHÉ : Fourniture et livraison de titres-restaurants pour les agents du SDIS 21.
TYPE DE PROCÉDURE : Appels d'offres ouvert.
DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Jeudi 2 septembre 2021 à 23h59.
Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le JOUE et le BOAMP. L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site
internet : <https://www.ternum-bfc.fr>
AUTRES RENSEIGNEMENTS :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2021E11.
DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 8 juin 2021.
158700

SIAEP DE COULMIER-LE-SEC, CHEMIN D'AISEY ET PUIITS

Avis d'appel public à la concurrence

Travaux d'interconnexion entre la commune D'AISEY SUR SEINE et le SIAEP de COULMIER LE SEC, CHEMIN D'AISEY ET PUIITS

1 - IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE : SIAEP de COULMIER LE SEC, Chemin d'Aisey et Puits, Place de l'Eglise, 21400 COULMIER LE SEC.
2 - OBJET DU MARCHÉ :
Travaux d'interconnexion entre la commune D'AISEY-SUR-SEINE et le SIAEP de COULMIER-LE-SEC, CHEMIN D'AISEY ET PUIITS.
Lot 1 : Canalisations ;
Lot 2 : Construction d'une bache de 70m³ et équipement électromécanique
3 - PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée en application du code de la commande publique ;
4 - FORME DU MARCHÉ : Le contenu de la prestation demandée est décrit dans le cahier des clauses techniques particulières et les cadres de devis estimatif.
5 - JUSTIFICATIFS A PRODUIRE :
— Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ;
— Renseignements figurant aux articles R2143-3 du code de la commande publique.
6 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à partir de la date limite de réception des offres
7 - CRITERES D'ATTRIBUTION : valeur technique appréciée au regard du mémoire technique à joindre à l'offre : 50% ; prix de la prestation 50% figurant dans le règlement de consultation
8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : lundi 12 juillet 2021 à 17h00.
9 - DEMANDE DE DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS :
Par voie électronique sur la plateforme territoires numériques : [ternum-bfc.fr](https://www.ternum-bfc.fr)
10 - LIEU DE REMISE DES OFFRES : 6 juillet 2021.
Les offres seront présentées par voie électronique sur la plateforme : [ternum-bfc.fr](https://www.ternum-bfc.fr)
11 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 07/06/2021.
12- JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE CONTENTIEUX : Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas.
158624

le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - (88^e année) DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte-d'Or
JOURNAL DU PALAIS de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
SAS au capital de 235.000 € - RCS 015 750 243 Dijon.
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte, 21000 Dijon
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site Internet : www.forumeco.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Directrice : Claire LESPRIT
Rédacteur en chef : Antonin Tabard
Rédaction : Frédéric Chevalier - Militine Guinet

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €
abonnement annuel : 69 €.



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polygon Pla de L'estany s/n
1781 Aiguaviva-Girona (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 1 83851.

Service Annonces légales : annoncelegale.jdp@forumeco.com
Rédaction : redaction.jdp@forumeco.com



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Avis d'appel public à la concurrence

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
Département de la Côte-d'Or
Correspondant : Service Marchés 1, rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX.
Téléphone : 03 80 63 69 17
Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 0621moclgparde).
2 - OBJET DU MARCHÉ, CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :
Mission de maîtrise d'œuvre concernant la mise en accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées du collège Marcelle Pardé à Dijon.
3 - PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS :
Non.
4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES D'ATTRIBUTION :
Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.
5 - PROCEDURE :
Procédure adaptée ouverte.
6 - CONDITIONS DE DELAI :
Date et heure limites de remise des offres : jeudi 15 juillet 2021 à 17h00:00
7 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :
11/06/2021.
8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
Les candidats doivent faire parvenir leur demande via la messagerie du profil d'acheteur <https://marches.ternum-bfc.fr>.
158762

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Procédures adaptées

communauté de communes

Norge et Tille

COMMUNAUTE DE COMMUNES NORGE ET TILLE

Avis d'appel public à la concurrence

1 – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE QUI PASSE LE MARCHÉ :
Communauté de Communes Norge et Tille, 47 route de Norges - 21490 BRETIGNY.

2 – MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :
La présente consultation concerne un marché à procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

3 – CARACTERISTIQUE DU MARCHÉ :
a) Marché de travaux pour l'aménagement de stationnement pour la ZAE à NORGES LA VILLE.
b) Critères D'attribution
RANG 1 :
Critères de jugements des offres : prix des prestations ;
Pondération : 80.
RANG 2 :
Critères de jugements des offres : Note technique ;
Pondération : 20.
Un règlement de la consultation est inclus dans le dossier.

4 – DELAIS MAXIMUM D'EXECUTION :
80 jours.
Date prévisionnelle de début des travaux : Septembre 2021.

5 – FORME JURIDIQUE
Le marché pourra être attribué à une entreprise générale ou à un groupement d'entreprises.

6 – JUSTIFICATIONS A PRODUIRE A L'APPUI DES CANDIDATURES QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT :
L'ensemble des pièces demandées au règlement de la consultation.

7 – RETRAIT DES DOSSIERS ET RECEPTION DES CANDIDATURES
Retrait des dossiers :
Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable sur le site : <https://marches-securises.fr/>
Date limite de réception des offres : 08 juillet 2021 à 12 h au plus tard.
Les candidats intéressés sont autorisés à remettre un pli par voie électronique à l'adresse : <https://marches-securises.fr/>

8 – DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 09 juin 2021

9 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF OU TECHNIQUE
Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, que ce soit des questions techniques ou administratives, les candidats devront passer par le profil acheteur : <https://marches-securises.fr/>.
158778

 **Ville de Saint-Apollinaire**
"l'esprit village"

VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE

Avis d'appel à la concurrence

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME ACHETEUR :
VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE
650 rue de Moirey - 21850 Saint-Apollinaire,
Tél : 03.80.72.99.99 - Fax : 03.80.72.99.90
Courriel : contact@ville-st-apolinaire.fr

OBJET DU MARCHÉ : Travaux d'aménagement du cimetière – Paysager.

TYPE DE MARCHÉ : Travaux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Les justificatifs à produire sont précisés dans le règlement de consultation.

CRITERE D'ATTRIBUTION : selon critères énoncés dans le règlement de consultation.

TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Le 9 juillet à 18 h.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES : Les offres seront déposées exclusivement par voie dématérialisée sur : <https://www.ternum-bfc.fr>, avant la date et l'heure limites fixées ci-dessus.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable, sur le profil d'acheteur (<https://www.ternum-bfc.fr>), référence 2021CT04.

INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS : Tribunal administratif de Dijon - 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon.

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Le jeudi 10 juin 2021.
158784


LE JOURNAL DU PALAIS
L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - (76^e année) - GROUPE FORUMÉCO - DE BOURGOGNE

**Administrations, Avocats, Chefs d'entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...**

**Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.**

**Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :**

annoncelegale.jdp@forumeco.com

L'information économique de proximité au service des professionnels

MAIRIE DE PAGNY LA VILLE

**Avis d'appel public à la concurrence
Marché public de travaux**

DENOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE PASSANT LE MARCHÉ :
Mairie de PAGNY LA VILLE
30 Grande rue - 21250 PAGNY LA VILLE
Tél et Fax : 03.80.36.30.09 - Mail : mairie.pagnylaville@orange.fr

MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :
Marché public de travaux en procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. La procédure est une procédure ouverte ou toutes les entreprises peuvent remettre une offre.

OBJET DE LA CONSULTATION :
Reconstruction d'un bâtiment communal suite à incendie le 5 juin 2020

DELAÏ D'EXECUTION ENVISAGE :
7 mois à partir de l'ordre de service de démarrage des travaux

MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS :
Les offres seront jugées en lots séparés. Les entreprises pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

NOMBRE ET CONSISTANCE DES LOTS :
LOT 1 : Maçonnerie - Démolition - Ravalement - Réseaux
LOT 2 : Charpente bois - Planchers
LOT 3 : Couverture Zinguerie
LOTS 4 : Menuiseries extérieures et intérieures
LOT 5 : Electricité
LOT 6 : Plomberie

VISITE DES LIEUX : une visite des lieux est fortement recommandée. Il conviendra de prendre rendez-vous avec la commune dont les coordonnées sont citées ci-dessous.

MODALITE DE CONSULTATION : lieu où l'on doit retirer le dossier de consultation :
1) Mairie de PAGNY LA VILLE : 30 grande rue - 21250 PAGNY LA VILLE.
Téléphone : 06.03.29.96.52. Le dossier sera retiré gratuitement.
2) Site internet : <https://www.ternum-bfc.fr> (e-bourgogne)

Référence : 1 - 2021
Code CPV : 45213252-4
OBJET : reconstruction d'un bâtiment communal.
Les offres devront être adressées sous pli recommandé ou déposées contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessus.

L'enveloppe portera la mention : « Reconstruction d'un bâtiment communal ». Attention, la Mairie n'est ouverte que le lundi et le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30. Pour les autres jours, appeler au 06.03.29.96.52.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR :
— Un acte d'engagement daté et signé.
— La décomposition du prix global forfaitaire rempli pour le ou les lots auquel (s) le candidat répond.
— Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI 2)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Jeudi 15 juillet 2021 à 18 h 30
DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : lundi 14 juin 2021

JUGEMENT DES OFFRES :
— Qualité technique : 30 %
— Référence sur travaux similaires et proximité : 40 %
— Critère prix : 30%

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUES : Maitre d'œuvre : Philippe HOUBERDON - 2 Place du Monument - 21220 MOREY SAINT DENIS
Tél : 06.73.39.11.00
Mail : philippe.houberdon@wanadoo.fr
DELAÏ DE VALIDITE DES OFFRES : 90 jours.
FINANCEMENT ET PAIEMENT : le projet est financé par le budget principal communal, abondé par le remboursement de la société d'assurance qui a géré le sinistre. Les modalités de paiement des prestations sont soumises aux règles de comptabilité publiques. Le paiement des sommes dues sera effectué par virements administratifs.
158785

**UNE INFORMATION CONNUE À TEMPS
REMBOURSERA LARGEMENT VOTRE ABONNEMENT**

Avis d'attribution


Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Avis d'attribution

1 – POUVOIR ADJUDICATEUR :
Département de la Côte-d'Or, CS 13501 - 21035 DIJON Cedex

2 - OBJET DES MARCHES ET TITULAIRES : Mise en place et location de bâtiments modulaires pour assurer le service de restauration pendant les travaux de restructuration de la demi-pension au collège Albert Camus à Genlis.

Tranche Ferme : Installation / retrait des modules provisoires et location jusqu'à fin 2021
Tranche optionnelle : Location de janvier 2022 à juillet 2022

ENTREPRISES : PREF'AUB
ADRESSE : Route Claude Bertrand, BP 30031 CRENEY - 10151 LAVAU
MONTANT :
— Tranche ferme : 353 413,20€ TTC;
— Tranche optionnelle : 107 878,60€ TTC;
— Total : 461 291,80€ TTC.

ESTIMATION :
— Tranche ferme : 361 635€ TTC;
— Tranche optionnelle : 118 365€ TTC;
— Total : 480 000€ TTC;

DATE DE SIGNATURE : 01/06/2021.

Sous réserve des secrets protégés par la loi, le marché est communicable, sur demande adressée à : dgsd.pr.dcpv.sm@cotedor.fr, selon les modalités prévues par le livre III du code des relations entre le public et l'administration.

Les avis d'attribution des marchés du département peuvent être consultés et téléchargés sur le site <https://marches.ternum-bfc.fr> (réf. du présent avis : 0621attribmodulaires).
158712

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Avis d'attribution

APRR

Avis de concession

Directive : 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : APRR - Direction Clientèle - Service renouvellement des Installations commerciales, point(s) de contact : Direction clientèle - Bruno Bouvard : bruno.bouvard@aprr.fr - Eric Dubut : eric.dubut@aprr.fr; 36, rue du Docteur Schmitt, F - 21850 Saint Apollinaire, Tél : +33 380776703, courriel : eric.dubut@aprr.fr

Code NUTS : FRC11

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.aprr.com>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://achatpublic.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : au(x) point(s) de contact susmentionné(s).

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autre : Concessionnaire autoroutier

I.5) Activité principale : Autre : Construction, entretien et exploitation d'autoroutes.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Contrat d'occupation du domaine public autoroutier concédé en vue de l'exercice d'une activité de service de station de recharge ouverte au public pour véhicules électriques sur les autoroutes A5, A5b, A6, A31, A36, A39, A40, A42 et A71 du réseau APRR.

Numéro de référence : 21 01 THP

II.1.2) Code CPV principal : 63712600-9

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Le contrat a pour objet de faire assurer par un tiers la construction et l'exploitation d'une station de recharge ouverte au public pour véhicules électriques sur les aires de services indiquées ci-dessous, en application des articles L122-23 et R122-40 et suivants du Code de la voirie routière. Consultation ouverte avec négociation.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui.

Il est possible de soumettre une offre pour un lot ou pour plusieurs lots.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

Lot n°1 : Contrat d'occupation du domaine public autoroutier concédé en vue de l'exercice d'une activité de service de station de recharge ouverte au public pour véhicules électriques sur les aires de la Chaponne (A6), Creux Moreaux (A6), la Ferté (A6), Toul Dommartin (A31), Porte d'Alsace Sud (A36), Le Poulet de Bresse (A39), Les Volcans d'Auvergne Ouest (A71).

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s):

09000000-3

45223720-9

45317300-5

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS :

FRC14 : Yonne 89

FRC11 : Côte-d'Or 21

FRC13 : Saône-et-Loire 71

FRF31 : Meurthe-et-Moselle 54

FRF12 : Haut-Rhin 68

FRK14 : Puy-de-Dôme 63

II.2.4) Description des prestations : La présente consultation a pour objet, dans le cadre d'une sous-concession, la construction et l'exploitation d'une activité de service de stations de recharge électrique ouverte au public, destinée aux besoins des automobilistes possesseurs de véhicules électriques ainsi que l'entretien des installations desdites stations de recharge électrique. Les spécifications techniques et fonctionnelles seront définies dans le dossier de la consultation des entreprises (DCE) adressé par APRR.

II.2.5) Critères d'attribution : La sous-concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée de la concession :

Début : 15 mai 2022 / Fin : 14 mai 2037

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

Lot n°2 : Contrat d'occupation du domaine public autoroutier concédé en vue de l'exercice d'une activité de service de station de recharge ouverte au public pour véhicules électriques sur les aires de Plessis Picard Ourdy (A5), Chien Blanc (A6), Besançon Marchaux (A36), Besançon Champoux (A36), Lorraine Sandaucourt la Trelle (A31), Dijon Brognon (A31, aire bidirectionnelle à flux séparé : 1 station pour chaque sens), Bourg Teysongue (A40).

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s):

09000000-3

45223720-9

45317300-5

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS :

FR102 : Seine-et-Marne 77

FRC11 : Côte-d'Or 21

FRC21 : Doubs 25

FRF34 : Vosges 88

FRK21 : Ain 01

II.2.4) Description des prestations : La présente consultation a pour objet, dans le cadre d'une sous-concession, la construction et l'exploitation d'une activité de service de stations de recharge électrique ouverte au public, destinée aux besoins des automobilistes possesseurs de véhicules électriques ainsi que l'entretien des installations desdites stations de recharge électrique. Les spécifications techniques et fonctionnelles seront définies dans le dossier de la consultation des entreprises (DCE) adressé par APRR.

II.2.5) Critères d'attribution : La sous-concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée de la concession :

Début : 15 mai 2022 / Fin : 14 mai 2037

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

Lot n°3 : Contrat d'occupation du domaine public autoroutier concédé en vue de l'exercice d'une activité de service de station de recharge ouverte au public pour véhicules électriques sur les aires de Villeneuve l'Archevêque (A5), Villeneuve Vauluisant (A5), La Forêt (A6), Beaune Merceuil (A6), Dole Romange (A36), Dole Audelange (A36), Lyon Montluel (A42).

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s):

09000000-3

45223720-9

45317300-5

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS :

FRC14 : Yonne 89

FRC11 : Côte-d'Or 21

FRC22 : Jura 39

FRK21 : Ain 01

II.2.4) Description des prestations : La présente consultation a pour objet, dans le cadre d'une sous-concession, la construction et l'exploitation d'une activité de service de stations de recharge électrique ouverte au public, destinée aux besoins des automobilistes possesseurs de véhicules électriques ainsi que l'entretien des installations desdites stations de recharge électrique. Les spécifications techniques et fonctionnelles seront définies dans le dossier de la consultation des entreprises (DCE) adressé par APRR.

II.2.5) Critères d'attribution : La sous-concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée de la concession :

Début : 15 mai 2022 / Fin : 14 mai 2037

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

Lot n°4 : Contrat d'occupation du domaine public autoroutier concédé en vue de l'exercice d'une activité de service de station de recharge ouverte au public pour véhicules électriques sur les aires de Galande La Mare Laroche (A5b), Châteaullain Orges (A5, aire bidirectionnelle à flux séparé : 1 station pour chaque sens), Achères Est (A6), Venoy Soleil Levant (A6), Montigny le Roi (A31), Montigny Val de Meuse (A31), l'Allier Doyet (A71), l'Allier Saulzet (A71).

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s):

09000000-3

45223720-9

45317300-5

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS :

FR102 : Seine-et-Marne 77

FRF24 : Haute-Marne 52

FRC14 : Yonne 89

FRR11 : Allier 03

II.2.4) Description des prestations : La présente consultation a pour objet, dans le cadre d'une sous-concession, la construction et l'exploitation d'une activité de service de stations de recharge électrique ouverte au public, destinée aux besoins des automobilistes possesseurs de véhicules électriques ainsi que l'entretien des installations desdites stations de recharge électrique. Les spécifications techniques et fonctionnelles seront définies dans le dossier de la consultation des entreprises (DCE) adressé par APRR.

II.2.5) Critères d'attribution : La sous-concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée de la concession :

Début : 15 mai 2022 / Fin : 14 mai 2037

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires :

Les variantes ne sont pas autorisées.

APRR se réserve la faculté de ne pas donner suite à la consultation, pour quelque raison que ce soit et ce, à tout moment de la procédure.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : Le candidat remet avec son offre :

1) Lettre de candidature,

2) Déclaration sur l'honneur datée signée, attestant :

— Ne faire l'objet d'aucune exclusion de participation à la procédure de passation des contrats de concession (articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du code de la commande publique) comprenant un certificat délivré par les administrations et organismes compétents et qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales (arrêté du 22 mars 2019),

— L'exactitude des renseignements et documents relatifs à son aptitude à exercer l'activité professionnelle et à ses capacités nécessaires à l'exécution du contrat (L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8 du code de la commande publique).

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents que ceux exigés du candidat pour justifier de leurs capacités,

3) Le candidat complètera le document « modalités d'organisation du soumissionnaire » joint avec le DCE.

4) Un extrait du registre du commerce de moins de 3 mois ou équivalent si candidat étranger

5) Les pouvoirs établis au profit des personnes habilitées à engager le candidat.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Documents et/ou renseignements à produire :

6) Les renseignements nécessaires pour permettre une appréciation de la capacité financière des candidats à entreprendre et à gérer la ou les activités proposées (notamment les déclarations pour les trois derniers exercices concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant des prestations similaires à celles objets de la présente sous-concession, ainsi que les bilans.

7) Les attestations d'assurance responsabilités civiles et professionnelles liées aux risques de l'activité objet de la présente sous-concession.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Sans objet

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Documents et/ou renseignements et références à produire :

8) Les renseignements et références nécessaires pour permettre une appréciation de la qualité professionnelle du candidat. Cette dernière sera notamment appréciée à l'aide d'une note succincte décrivant les types de stations de recharge déjà installées, la diversité des bornes et connecteurs et l'organisation de l'exploitation etc., susceptibles d'être exploités par le candidat sur les aires concernées, au cours des trois dernières années (sur ce dernier point, le candidat aura la possibilité de démontrer ses qualités professionnelles par d'autres références ou par d'autres moyens).

9) Les effectifs moyens annuels

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Sans objet

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession : Le contrat de sous-concession sera exécuté soit par un contractant unique avec ou sans tiers exploitant ou un groupement d'entreprise (le candidat précisera si le groupement sera conjoint ou solidaire) avec désignation d'un mandataire commun et présentation de tous les co-traitants, proposant un projet de construction et d'exploitation des stations de recharge pour véhicules électriques, d'entretien et de maintenance desdites installations.

En cas de groupement, le mandataire devra impérativement présenter tous ses cotraitants et le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné dès la candidature.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures et de dépôts des offres peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures et des offres : 01/11/2021 à 12 h 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il s'agit d'un marché renouvelable.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Les prochains avis seront publiés au terme du contrat, objet de cette consultation, soit en 2036 (date prévisionnelle).

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires : Les informations relatives notamment, aux conditions de la consultation, au déroulement de la procédure, au contenu des offres, à leurs conditions d'envoi, au délais à respecter et aux modalités de jugement des offres sont décrites dans le règlement de consultation joint au DCE.

Modalités d'accès au DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable par les soumissionnaires sur <https://aprr.achatpublic.com>.

Les offres devront parvenir par voie électronique via ce profil d'acheteur. Les soumissionnaires sont invités à anticiper le temps de téléchargement de leur dossier et à vérifier le respect des prérequis techniques en amont. Les dossiers parvenus après la date et l'heure fixées au IV.2.2 seront rejetés.

Les candidatures multiples ne sont pas autorisées. Une entreprise ne pourra déposer qu'un seul dossier de candidature, soit en tant que candidate unique, soit comme mandataire d'un groupement, soit comme cotraitante d'un groupement. En cas de consultation allotie, l'interdiction de candidature multiple se vérifie lot par lot.

Les questions parviendront à APRR au plus tard 30 jours de calendrier avant la date limite de remise des offres, via www.achatpublic.com. APRR y apportera une réponse au plus tard 6 jours avant cette même date limite.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, F - 21000 Dijon, Tél : +33 380739100, courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr, Fax : +33 380733989, adresse internet : <http://www.dijon.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 09/06/2021.

158772

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



35 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

SOCIETE AUTRE MONDE DU CAFE

SARL au capital de 1.000 Euros
Etablissement principal :
7D Boulevard Eiffel – 21600 LONGVIC
R.C.S. Besancon 830 649 737

Avis de cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 21 mai 2021, enregistré au SIE de DIJON le 31 mai 2021, Dossier 2021 00050538, référence 2104P01 2021 A 02378, la société AUTRE MONDE DU CAFE, SARL, au capital de 1.000 €, siège social : 20 rue du Chasnot – 25000 BESANCON, établissement principal : 7D boulevard Eiffel – 21600 LONGVIC, immatriculée au R.C.S. de BESANCON sous le numéro 830 649 737, a cédé à la Société LPB TORREFACTION, SAS, au capital de 20.000 €, siège social : 7D boulevard Eiffel – 21600 LONGVIC, au prix de 40.000 € avec une entrée en jouissance au 21 mai 2021.

Les oppositions devront être faites, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard dans les dix jours qui suivront la publication de l'extrait ou de l'avis au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales visée à l'article L. 141-12 du code de commerce.

Les oppositions seront reçues dans ce délai chez Maître Eric SEUTET – 35 rue de Broglie - 21000 DIJON. 158683 Pour avis.

CONSTITUTION

DE SOCIETE

AB HOLDING

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée du 25 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DENOMINATION SOCIALE : AB HOLDING.

SIEGE SOCIAL : 9 B route de Dijon - 21490 NORGES LA VILLE.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la détention, la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières, et en général, toutes participations dans toutes personnes morales quelles que soient leurs activités ;

La gestion, l'achat, la vente de tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ;

Toutes prestations administratives, comptables, commerciales, financières, informatiques, de ressources humaines et de formation ;

Tous investissements, direct ou indirects, de biens et droits immobiliers ;

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 €.

GERANCE : Monsieur Emmanuel KIEFFER, demeurant 9B route de Dijon - 21490 NORGES LA VILLE.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

158491 Pour avis : La gérance.

G. HANUSZEK

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOSSON du 27 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : G. HANUSZEK.

SIEGE : 5 rue Haute - 21400 MOSSON.

DUREE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 4.000 €.

OBJET : — La prise de participation par voie d'achat, d'apport ou de souscription au capital dans toutes entreprises ou sociétés et accessoirement l'acquisition et la construction de tous biens immobiliers ;

— La gestion de biens pour être donnés en location.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Grégory HANUSZEK, demeurant 5 rue Haute - 21400 MOSSON.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

158105 Pour avis : Le président.

Etude de Maître Maéva FERRARA

Notaire à MARSANNAY LA COTE (Côte-d'Or)

5 A, rue du Puits de Têt.

SERELISE 2

Suivant acte reçu par Maître FERRARA, Notaire, à MARSANNAY LA COTE, le 6 mai 2021, a été constituée une société civile de moyens ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET SOCIAL : Faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de moyens tant humains que matériels nécessaires à l'exercice de leur profession.

DENOMINATION SOCIALE : SERELISE 2. SIEGE SOCIAL : DIJON, 3 rue Ernest Lory. DUREE : 99 années.

CAPITAL SOCIAL : 4.000 €. APPORTS EN NUMERAIRE : 4.000 €.

GERANTS : Mme Lise MATHIEU, demeurant à DIJON, 14 rue de Mulhouse. R.C.S. de DIJON.

158243 Pour avis : Le Notaire.



TENDANCE PEINTURE

Avis de constitution

Avis de constitution du 01/06/2021 :

FORME : SARL.

DENOMINATION : TENDANCE PEINTURE.

SIEGE : 18 Grande rue - 21250 CORBERON

OBJET : Réalisation de peinture intérieure et extérieure des bâtiments.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1000 €.

GERANCE : Anthony CROIZIER (18 grande rue - 21250 CORBERON) et Lily FOURNIER (18 grande rue - 21250 CORBERON).

IMMAT : R.C.S. DIJON.

158647 Pour avis.

AGP

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AGP.

FORME : Société à responsabilité limitée.

CAPITAL : 20.000 €.

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Pieds Ferrés – 21120 TIL CHÂTEL

OBJET : Tous travaux agricoles,

— L'achat, le stockage, la revente de tous produits agricoles ;

— L'achat, la revente de tous produits, équipements, matériels liés à l'activité agricole ;

— Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

— La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 ans

GERANCE, POUR UNE DUREE ILLIMITEE :

— Mr Alain GIRARD demeurant 6 rue du Clos – 21120 TIL CHÂTEL ;

— Mr Benjamin GIRARD demeurant 1, rue du Moulin – 21120 ECHEVANNES ;

— Mr Pierre GIRARD demeurant 1, rue du Clos – 21120 TIL-CHÂTEL ;

— Mr Nicolas AUBERTIN demeurant 10, rue des Pieds Ferrés – 21120 TIL-CHÂTEL ;

— Mr Sylvain PITOLLET demeurant 2, rue Derrière l'Eglise – 21260 VERONNES ;

Immatriculation : R.C.S. DIJON

158665 Pour avis.

GIRARD-PITOLLET

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GIRARD-PITOLLET.

FORME : Exploitation agricole à responsabilité limitée.

CAPITAL : 20.000 €.

SIEGE SOCIAL : 22, rue de Til Châtel – 21260 VERONNES.

OBJET : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime.

DUREE : 99 ans.

GERANCE POUR UNE DUREE ILLIMITEE : — Mr Alain GIRARD demeurant 6, rue du Clos – 21120 TIL CHÂTEL.

— Mr Sylvain PITOLLET demeurant 2, rue Derrière l'Eglise – 21260 VERONNES.

APPORTS EN NUMERAIRE : 20 000 €.

APPORTS EN NATURE : Néant.

CESSION DE PARTS : Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément de tous les associés réunis en assemblée générale extraordinaire, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

R.C.S. DIJON

158667 Pour avis.

GCL IMMO PRO

Avis est donné de la constitution au R.C.S. de DIJON de la société GCL IMMO PRO, SAS au capital de 5 000 euros ;

DUREE : 99 ans.

SIEGE SOCIAL : 10 rue du Paquier 21600 LONGVIC.

OBJET : Marchand de biens.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés Le Président est Monsieur Christophe

GIANNIERI demeurant 15 rue du Ciel - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE.

158737 Pour avis : Le président.

JHBCONSULT

Aux termes d'un acte SSP du 28 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : JHBConsult.

SIEGE : 20 rue de la Chapelle - 21350 STE COLOMBE EN AUXOIS.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 100 Euros.

OBJET : Fournir des services d'études et de conseil (innovation, développement des projets infrastructure, énergie, agriculture, développement urbain durable) ; Formations, enseignement et interventions ; Réalisation, publication et production de contenus ; Assistance aux opérations quotidiennes (externalisation des services de réalisation des transactions par le client) ; Analyse de l'écosystème (tendances sectorielles, attentes clients et talents, datas) ; Développement et mise en œuvre des best practices ; Animation de réseaux professionnels internationaux ; Services d'introduction et mise en relation ; Identification d'opportunités d'affaires ; Motivation et optimisation des performances de l'équipe ; Préparation au deal closing ; Relation publiques, communication et média ; organisation d'événements & conférences ; Activités pro bono ; La conception, l'édition, la production, l'exploitation, la distribution, la commercialisation et la diffusion, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, de contenus notamment rédactionnels, graphiques, photographiques, audiovisuels, multimédias ou illustratifs ; Activités de e-commerce (formations en ligne, vente de produits) ; La négociation de licences et plus généralement de tout droit de propriété intellectuelle ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Jan Hendrik BURGER, demeurant 34 rue de Lourmel - 75015 PARIS.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

158671



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DU VIN ET DU GOUT

Avis de constitution

ASSP en date du 31/05/2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : SARL.

DENOMINATION SOCIALE : DU VIN ET DU GOUT.

SIEGE SOCIAL : 3 boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC.

OBJET SOCIAL : La vente de toutes boissons, vins, alcools, spiritueux et tous articles et accessoires se rapportant aux boissons, aux arts de la table pour les particuliers et les professionnels. La vente et la dégustation de produits du terroir, épicerie fine, notamment spécialités régionales. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

GERANCE : — Thomas GOUX, 1 rue de l'Oratoire - 71100 CHALON SUR SAONE

— Vincent RAPIOT, 4 rue sous la velle - 21190 NANTOUX.

R.C.S. DIJON.

158688 Pour avis.

D.B SERVICES

Avis est donné de la constitution au R.C.S. de DIJON de la société D.B SERVICES, EURL au capital de 1.500 Euros.

DUREE : 99 ans.

Siège social : 11 rue du Poirier 21170 LAPERRIERE SUR SAONE.

OBJET : Menuiserie bois, PVC, Alu ; Pose de plaques de plâtre ; Travaux de peinture intérieure et extérieure, de revêtements des sols et des murs, de miroiterie de bâtiment, de vitrerie, d'isolation ; Travaux de terrassement ; Travaux d'électricité, de pose de salle de bain et de cuisine.

Le gérant est Monsieur Damien BRAGANÇA demeurant 11 rue du Poirier - 21170 LAPERRIERE SUR SAONE.

158672 Pour avis : Le Gérant.

FUCHS RH

SAS au capital de 5.000 Euros
8 Chemin de la Noue - 21600 LONGVIC

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGVIC du 1/06/21, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS.

DENOMINATION : FUCHS RH.

SIEGE : 8 chemin de la Noue - 21600 LONGVIC.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 5.000 €.

OBJET : Commercialisation de prestation de services, de formation et tous types de conseils spécialisés en ressources humaines.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Marielle KRETZ - 8 Rue de New Holland - 21600 LONGVIC

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

158684 Pour avis : Le président.

Maître Valérie FOURNET

21 avenue Albert Camus - 21000 DIJON

EVEL

SARL au capital de 5.000 Euros
Siège social :
4 allée du Four Banal
21121 HAUTEVILLE LES DIJON

Par ASSP du 07/06/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL. Dénomination : EVEL. Siège : 4 allée du Four Banal 21121 HAUTEVILLE LES DIJON. Capital : 5000 €. Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; L'animation de filiales ; L'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; notamment la souscription de contrats de capitalisation, parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI, OPC), ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; notamment la souscription de contrats de capitalisation, parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI, OPC), ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de biens meubles, notamment d'œuvres d'art et de voitures de collection, ceci dans le cadre notamment de la gestion et la transmission du patrimoine familial. Durée : 99 ans. Gérance : Christophe CHARVIER-VIARDOT, 15 rue des Maisons Neuves 21120 COURTIVRON. Immatriculation R.C.S. de DIJON.

158697 Pour avis : La gérance.

BCL

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 30 avril 2021 il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BCL.

SIEGE SOCIAL : 56 Rue du 8 mai 1945 21270 PONTAILLER SUR SAONE.

OBJET : L'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de valeurs mobilières de sociétés à prépondérance immobilière, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, apport ou autrement.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 Euros.

GERANCE : Bandiougou CONDE demeurant 881 cours de Gray - 21850 ST APOLLINAIRE.

TRANSMISSION DES PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les deux tiers du capital social. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales.

R.C.S. : DIJON

158706 Pour avis : La Gérance.

BOURION FRERES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRETENIERE du 3/06/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : SARL.

DENOMINATION SOCIALE : BOURION FRERES.

SIEGE SOCIAL : 16 rue de la Plucharde - 21110 BRETENIERE

OBJET SOCIAL : La fabrication, la pose, l'entretien et la réparation de menuiseries d'intérieures et d'extérieures ; Tous travaux d'agencements.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

AGREMENT : les cessions de parts au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

GERANCE : Eric BOURION, demeurant 13 A route de Dijon - 21110 THOREY EN PLAINE et Christian BOURION, demeurant 9 rue de Marsannay - 21300 CHENOVE.

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

158734 Pour avis : La gérance.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or



EOLE EXPERTISE

2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY
Tél. : 03.80.55.00.38

DURUK

Suivant acte sous seing privé en date du 1er juin 2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : DURUK.
FORME : Société à responsabilité limitée.

SIEGE SOCIAL : 14 E rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON.

OBJET : Les travaux de pose de carrelage et de revêtements de sols dans le domaine du bâtiment.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

DUREE : 99 (quatre-vingt-dix-neuf) années.

CAPITAL : 4.000 Euros, divisé en 400 parts de numéraire de 10 € de valeur nominale, entièrement libérées.

GERANCE : M. Cuma DURUK demeurant 13 rue Jacques Copeau - 21000 DIJON.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON
158716 Pour avis.

R.M.F

Suivant acte reçu par Me Stéphanie CHAPUIS, Notaire à DIJON, le 8 juin 2021, a été constituée la société civile dénommée "R.M.F";

SIEGE SOCIAL : LONGVIC (21600), 12 rue André Malraux.

CAPITAL SOCIAL : Mille Euros (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de dix Euros (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

OBJET SOCIAL : — La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJON.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

NOMME PREMIER GERANT DE LADITE SOCIETE : Monsieur Rachid DAHMOUNI, enseignant, demeurant à LONGVIC (21600), 3 rue Charlotte Perriand.

Pour avis.
158751 M^e Stéphanie CHAPUIS, Notaire.

CHLOVIEM

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière
DENOMINATION : CHLOVIEM.

CAPITAL : 1.000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune.

SIEGE SOCIAL : 6 rue Semond - 21400 CHEMIN D'AISEY.

OBJET : L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments. La construction ou l'achat de tous biens immobiliers et mobiliers. La propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

GERANCE : Est nommé en qualité de gérant de la société : La société MALHIS. Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 €.

Dont le siège social est situé 6 rue Semond – 21400 CHEMIN D'AISEY.

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 895 119 758.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

158761 Pour avis : La Gérance.

SAS COMMARAINÉ HOTEL OPERATIONS POMMARD

Rectificatif à l'annonce parue dans Le Journal du Palais, n°4761, le 31 mai 2021, concernant la société SAS Commaraine Hotel Operations Pommard, siège : Château de la Commaraine, 24 Grande Rue - 21630 POMMARD, capital social : 10.000€, Constitution, lire :

PRESIDENT : Madame Denise Marcell DUPRE, demeurant : 61 Farm Street, Dover, MA 02030, Etats Unis d'Amérique. DIRECTEUR GENERAL : Madame Jacqueline Renee MC COY, demeurant au 1 Charles St South, Boston, MA02116, Etat Unis d'Amérique.

En lieu et place de :

PRESIDENT : Madame Denise Marcell DUPRE, demeurant professionnellement à l'adresse : c/o Paul McCoy Family Office Services, 31 St James Ave, Suite #740, Boston MA02116, Etats Unis d'Amérique ; DIRECTEUR GENERAL : Madame Jacqueline Renee MC COY, également demeurant professionnellement à la même adresse.
158669

GALERIE TWINS

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros.

Siège social : 9 rue Maréchal de Lattre de Tassigny – 21190 MEURSAULT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSAULT du 28 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : GALERIE TWINS.

SIEGE : 9 rue Maréchal de Lattre de Tassigny – 21190 MEURSAULT.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 5.000 Euros.

OBJET : Galerie d'art, vente de peintures, de sculptures, d'objets de décoration, photographies, meubles contemporains, de luminaires, d'antiquités ; Commissionnement sur la vente et location d'oeuvres d'art ; Vente, diffusion-distribution de livres ; La création, le négoce de tous articles ou objets relatifs à l'art de la maison ou à l'art de la table, tous produits de papeterie ; Le négoce de tous articles de mode, prêt à porter, bijoux, maroquinerie, Le négoce de plantes de toute nature ; L'organisation de toutes animations ou événements en lien avec l'art ou le vin ; L'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non ; L'organisation de dégustation de vins et d'alcools ; Le négoce de tous produits d'épicerie fine, produits alimentaires régionaux ou de terroirs ; La promotion de la région Bourgogne et plus généralement de la France auprès de touristes nationaux ou étrangers par la mise en valeur du patrimoine régional ou national, à l'exclusion de l'activité d'agence de voyage, et plus généralement toutes activités liées directement ou indirectement à l'oénotourisme ; L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, viticole, commercial ou industriel, La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous location sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle de tous immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Gaspard FAUCHER, demeurant 5 route de Volnay

– 21190 MEURSAULT.
DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Vincent VOÏTA, demeurant 115 bis rue Saint Denis – 75001 PARIS.

La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
158742 Pour avis.

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

SOLUTIONS MENUISERIE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 8 juin 2021 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SOLUTIONS MENUISERIE.

SIEGE SOCIAL : 25 rue de l'ingénieur Bertin – 21600 LONGVIC.

DUREE : 99 ans.

OBJET : menuiserie, fourniture, installation, pose de tous types de menuiseries ; Négoce de tous types de menuiserie, de matériaux et de fournitures.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

APPORTS EN NUMERAIRE : 5.000 €.

PRESIDENT : Mr Cédric MUGNIER demeurant à ARC SUR TILLE (21560), 7 rue des charmillles.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

CLAUSES RESTREIGNANT LA LIBRE DISPOSITION DES ACTIONS : toute cession d'actions est soumise à agrément.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON 158729 Pour avis : B.MUGNERET.

MODIFICATION

DE STATUTS

BEAUNE GREEN

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7.622,45 Euros

Siège social : Route de Combertain 21200 LEVERNOIS 428 693 287 R.C.S. Dijon

Aux termes de la décision de l'associée unique du 20/05/2021, il résulte que le siège social a été transféré à LEVERNOIS (21200), 21 rue du Golf à compter de cette même date.

L'article "SIEGE SOCIAL" des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
158485 Pour avis.

MONNERET

MONNERET, SARL au capital de 80.000 €, siège social : 1 rue Jeanin - 21110 MAGNY SUR TILLE, 016 950 453 R.C.S. DIJON. L'AGM du 05/03/2021 a pris acte de la démission de Thierry MONNERET cogérant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Cette même assemblée a également décidé de réduire le capital social de 80.000 € à 40.000 € par voie de rachat de parts. La gérance, par délibération en date du 25/05/2021, a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. En conséquence, l'article 7 des statuts a été ainsi modifié Nouvelle mention : 40.000 € divisé en 800 parts de 50 €. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
158519 Pour avis : La gérance.

EMIP

Société par actions simplifiée
Au capital de 70.000 Euros
Siège social : 1 Impasse de Tremolois - 21260 SELONGEY
R.C.S. Dijon 840 653 711

Aux termes de la décision de l'assemblée générale du 25/01/2021 il a été pris acte de la fin de mandat de Président de M. Hubert CASAS, décédé le 24/01/2021. Mme Michelle CASAS demeurant 19 boulevard de la Motte - 21800 QUETIGNY a été nommée présidente en remplacement de M. CASAS Hubert à compter du 25/01/2021 pour une durée indéterminée. Aux termes d'une décision de la Présidente du 25/01/2021 M. CASAS Fabrice demeurant 15 rue du Potet - 21120 MARCILLY SUR TILLE a été nommé directeur général à compter du 25/01/2021.
158616 Pour avis.

SOCALCOR

SA au capital de 511.500 Euros
Siège social : 9 rue Paul Langevin – 21300 CHENOVE
421 314 147 R.C.S. Dijon

En date du 7/04/2021, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, de coopter Madame Myriam PELTIER, demeurant 14 rue du Huit Mai 1945 à BROCHON (21220) en qualité d'administrateur de la société pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, Monsieur François LAPORTE.

Par décision du même jour, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, de coopter Monsieur Jérôme VERHEIRSTRAETEN, demeurant 2 rue des Vieux Ceps à GLISY (80440), en qualité d'administrateur de la société pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société COLAS NORD EST représentée par Monsieur Jérôme VERHEIRSTRAETEN.
158673 Pour avis.



ADAMELEC21

Société par actions simplifiée au capital de 4.000 Euros
Siège social : 6 Rue Lamartine - 21300 CHENOVE
848 152 740 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 1 Juin 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 6 Rue Lamartine - 21300 CHENOVE au 34 Rue Simone Veil - 21600 LONGVIC à compter du 1 Juin 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
158681 Pour avis : Le président.

AMYTIS MDB

AMYTIS MDB, SAS au capital de 10.000 €, 45 rue du 26ème Dragon - 21000 DIJON , 812 206 845 R.C.S. DIJON : AGE du 29/01/2021, transfert de siège au 11 rue de Marsannay la Côte - 21000 DIJON, et modification des statuts.
156502

MADEL

Avis est donné d'une modification statutaire, aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société civile immobilière MADEL, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 854 036 449, en date du 28 janvier 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 11 Christian Mavillet - 21160 PERRIGNY LES DIJON, au 72 rue Maxime Guillot - 21130 CHENOVE, à compter rétroactivement du 28 janvier 2021, et de modifier l'article quatre, des statuts en conséquence.
158698 Pour avis : Le notaire.

LEGATIS

DIJON/QUETIGNY

SCI DEPAUL

Société civile immobilière
Au capital de 2.000 Euros porté à 232.000 Euros
Siège : 18 rue du Meix Grenot - 21700 MAGNY-LES-VILLERS
R.C.S. DIJON (21000)
SIREN 893 594 531

Aux termes d'un acte reçu par Maître Isabelle ROUSSELIN-FUSSI, Notaire à BEAUNE (21200), le 1er juin 2021, les associés de la SCI DEPAUL ont :
— Décidé d'augmenter le capital de la société de 230.000 €, pour le porter de 2.000 € à 232.000 €, par la création de 230.000 parts nouvelles de 1 € chacune, attribuées en totalité à Monsieur Pascal GUILLEMIN, demeurant à MAGNY-LES-VILLERS, 18 rue du Meix Grenot, par suite de l'apport fait par ce dernier le même jour à la SCI DEPAUL d'un bien immobilier évalué à 230.000 €.
— Modifié en conséquence les articles 6 « Apports », 7 « Capital social » des statuts.
158699

FLAUJAC SEMUR EN AUXOIS

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 66, Chemin de Nicol - 31200 TOULOUSE
888 049 194 R.C.S. Toulouse

Aux termes d'une délibération en date du 3 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 66, chemin de Nicol - 31200 TOULOUSE au centre commercial "l'esplanade de la bague", 21 avenue du Général Mazillier - 21140 SEMUR EN AUXOIS à compter du 17 juin 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 888 049 194 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de DIJON.

GERANCE : Monsieur Bruno FLAUJAC, demeurant 27, rue Figeac - 31200 TOULOUSE.
158689 Pour avis : La gérance.

VILLA TRAN

Société civile au capital de 1.600 €
Siège : 12 rue de Monastir – 21000 DIJON
R.C.S. Dijon n° 442 062 089

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales en date du 2 juin 2021, il a été décidé ce qu'il suit :

— Madame Chantal TRAN-AN BOCHOT a démissionné de ses fonctions de gérante ;

— Monsieur Marc BERNARD, domicilié à DIJON (Côte d'Or), 12 rue de Monastir, a été nommé en qualité de nouveau gérant.

158691 Pour avis : Le gérant.

LEGATIS

DIJON/QUETIGNY

GFA DOMAINE DES CHEZEUX

Groupement foncier agricole au capital de 987.259,84 Euros
Siège social : 8 rue Yves de Poisey - 21220 GEVREY CHAMBERTIN
323 824 649 R.C.S. Dijon

Suivant AGE du 1/04/2021, il résulte que M. Antoine MERCIER, demeurant 5 rue de l'Ermitage - 95160 MONTMORENCY, a été nommé cogérant à compter du 1/04/2021 en remplacement de Mme Catherine MERCIER, décédée.

La cogérance est dorénavant assurée conjointement par M. Philippe MERCIER et M. Antoine MERCIER.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
158711 Pour avis.



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SCI LABELLEHISTOIRE

Dénomination : LABELLEHISTOIRE.
Forme : SCI.
Capital social : 1.000 Euros.
Siège social : LIEUDIT LES PLANTES FOLIES - 21140 SEMUR EN AUXOIS.
811180322 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 juin 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 4 juin 2021 : Monsieur Philippe CIMATTI, demeurant 2 avenue du Collège, 57380 Faulquemont en remplacement de Monsieur Jean-Pierre HAUUVY.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
158714

SARL GODARD TRANSPORT

Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 1.600 Euros
Siège social : chemin des ormes - 21500 MOUTIERS SAINT JEAN
R.C.S. Dijon 899.244.875

PV AGE du 2/06/2021 : les associés ont décidé d'augmenter le capital pour le porter à 9.000 €, par l'apport en numéraire d'une somme de 7.400 €

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence : ANCIENNE MENTION : 1.600 € - Nouvelle Mention : 9.000 €.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. DIJON.
158708 Pour avis.

CDB DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 50.000 Euros
Siège social : rue de Cluj Zae Cap Nord - 21000 DIJON
797 544 566 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 26 mai 2021, l'associé unique a pris acte de la démission de M. René LOQUET de son mandat de directeur général, à compter du 31 mai 2021.

Mention sera portée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
158724 Le président.

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

SCI CRCR

Société civile immobilière
CAPITAL SOCIAL : 1.524,49 Euros
SIEGE SOCIAL : 1C rue de la plucharde - 21110 BRETIENIERE
R.C.S. Dijon D 435.307.715

AGE du 8/06/2021 : les associés ont décidé de transférer le siège social de BRETIENIERE (21110), 1C Rue de la plucharde, à CHENOVE (21300), 52 rue de Longvic, à compter du même jour, et de modifier les statuts en conséquence :

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL :
— ANCIENNE MENTION : BRETIENIERE (21110), 1C Rue de la plucharde ;

— NOUVELLE MENTION : CHENOVE (21300), 52 rue de Longvic.

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON
158730 Pour avis.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

FIDAL
Société d'Avocats
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

2 F IMAGE

SA au capital de 45.734,71 €uros
Siège social : 3 Rue des Vergers -
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
401 563 093 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale du 7 juin 2021 :

— Le siège social a été transféré de HAUTEVILLE LES DIJON (21121) - 3 Rue des Vergers à HAUTEVILLE LES DIJON (21121) - 4 Allée du Four Banal.
— La société anonyme a été transformée en société par actions simplifiée (SAS).

— Les fonctions d'administrateur de Monsieur Francis GARRIER, de Monsieur Lionel FAIVRE et de Monsieur Hervé FAIVRE, également président directeur général ont pris fin.

— Monsieur Hervé FAIVRE demeurant à HAUTEVILLE LES DIJON (21121) - 3 rue des vergers a été nommé président.

— Les mandats de la société EXCO SOCODEC, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Olivier PERROUD, commissaire aux comptes suppléant ont pris fin.

— La société n'est plus soumise à l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes : il a été décidé de ne pas en désigner.

— Toute transmission de titres de capital est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective des associés.

— Tout associé peut participer aux décisions collectives. Chaque titre donne droit à une voix.
158731

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GAEC SAULGEOT

Transformé en SCEA SAULGEOT au capital de 145.620 €uros
Siège social :
Arconcey - 21320 POUILLY EN AUXOIS
329 428 247 R.C.S. Dijon

Décisions des associés du 28.04.2021:
1. Transformation du GAEC SAULGEOT en SCEA SAULGEOT, à compter du 28.04.2021

ANCIENNES MENTIONS :
FORME : GAEC.
DENOMINATION : GAEC SAULGEOT
NOUVELLES MENTIONS :
FORME : SCEA.
DENOMINATION : SCEA SAULGEOT.
CAPITAL : 145 620 €.
SIEGE : ARCONCEY - 21320 POUILLY EN AUXOIS.

DUREE : jusqu'au 31 décembre 2027.
OBJET : La société a pour objet :
— L'exploitation des biens agricoles apportés par les associés, achetés ou pris à bail par elle ou mis à disposition par ses membres ;

— Toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
— Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

Maintien en qualité de gérants de Jean-Marc SAULGEOT demeurant ESSEY- 21320 POUILLY EN AUXOIS, Alain SAULGEOT demeurant ARCONCEY - 21320 POUILLY EN AUXOIS, François SAULGEOT demeurant ARCONCEY - 21320 POUILLY EN AUXOIS.

CLAUSES RELATIVES A L'AGREMENT DES CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire des associés. Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés.

R.C.S. DIJON.
158776

SOCIETE IMMOBILIERE BRUANT

Société à responsabilité limitée au capital de 19.092,85 €uros
Siège social : 18 à 22 rue de la liberté - 21000 DIJON
016 550 618 R.C.S. Dijon

AGE du 15/01/2021. Réduction de capital d'un montant de 19.037,70 €. CAPITAL SOCIAL : — ANCIENNE MENTION : 38.130,55 € ; — NOUVELLE MENTION : 19.092,85 €. GERANT : — ANCIENNE MENTION : Romain GUILLEROT, Lieudit les Mazerottes - 21690 SALMAISE ; — NOUVELLE MENTION : Virginie GUILLEROT - 1 rue des Tanneries - 25300 PONTARLIER.
158735 Pour avis : La Gérante.

LEGATIS
DIJON/QUETIGNY

MAGERAND EXPLOITATION

Société civile au capital de 1.000 €uros
Siège social : Ferme de Champigny - 21510 ETALANTE R.C.S. Dijon 793 011 370

Aux termes d'un acte reçu le 4/06/2021 par Me Didier NOURISSAT, Notaire à DIJON, les associés :

— Ont décidé de modifier la dénomination de la société : SCEA ETALANTE ;

— Ont constaté la démission de M. Michel MAGERAND de ses fonctions de gérant et ont nommé en remplacement M. Christophe RICHARDOT demeurant 2 rue Haute - 21910 SAULON LA RUE

— Ont transféré le siège social au 4 boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC
158752 Pour avis, la gérance.

BK BATIMENT SAS

Siège social :
55 rue Devosge - 21000 DIJON
Capital social : 1.000 €uros
numero siren :
848 199 659 R.C.S. Dijon

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7/06/2021 il a été pris acte de la nomination de Monsieur KUKLECI Blenart, demeurant 16 rue Colonel Quentin en qualité de nouveau président, à compter du 09/06/2021 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur AHMETI Faton, président démissionnaire.

L'article 28 des statuts a été modifié, en conséquence.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
158756

SFP CONSEILS ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS FORESTAS DUBOIS PERVERIE
51 route de Royan
16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE

GROUPE EUROPE HYGIENE

L'Assemblée générale du 18.06.2020, de la société GROUPE D'ACHATS DE DISTRIBUTIONS EUROPEENS EN HYGIENE : GROUPE EUROPE HYGIENE, SAS à conseil d'administration au capital de 40.551 € ayant son siège social : Parc d'Activités des Cortots - 12 rue des Cortots - 21121 FONTAINE LES DIJON (321 326 357 R.C.S. DIJON), a pris acte :

— De la démission de Mr Jean Marie DELARUE, de son mandat de commissaire aux comptes titulaire en date du 5.12.2019 ;

— Que le mandat de commissaire aux comptes a été dévolu au commissaire aux comptes suppléant, la société SAS BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE. Cette société étant une société pluripersonnelle, il n'a pas été procédé à la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant.
158775

ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

HERFLO

Société civile immobilière au capital de 1.524,49 €uros
Siège social :
54 Rue d'avau - 21540 BLAISY BAS
421 801 606 R.C.S. Dijon

Avis de remplacement du gérant

Aux termes d'une délibération en date du 18 janvier 2021, l'assemblée générale ordinaire a nommé :

Mme Florence BOUDOT, demeurant 2 Rue Chagnot - 21540 BLAISY BAS, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Mr Hervé FAISANDAZ, décédé le 26 novembre 2020.

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mr Hervé FAISANDAZ a été remplacé par celui de Mme Florence BOUDOT

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
158783 Pour avis : La Gérance.

CONVOCAION

AIST 21

Association interprofessionnelle de santé au travail de la Côte d'Or

L'assemblée générale ordinaire de l'AIST 21 se tiendra en visio-conférence le mercredi 23 juin 2021 à 17 H 00. Pour participer à la réunion : Inscription obligatoire auprès de l.guerin@aist21.com.
158695

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA RUE LEGOUZ GERLAND (SILG)

SA au capital de 45.000 €uros
6 allée André Bourland - 21000 DIJON R.C.S. Dijon B 015 752 488

L'Assemblée générale ordinaire de notre société se tiendra le :

Jeudi 24 juin 2021 à 10 h 00.
A la Maison des Entreprises, 6 Allée André Bourland à Dijon (21000)

ORDRE DU JOUR :
— Rapport de gestion établi par le conseil d'administration ;
— Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ;
— Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce ;

— Approbation desdites conventions ;

— Approbation des comptes de l'exercice ;

— Quitus à donner aux administrateurs ;

— Affectation du résultat de l'exercice ;

— Nomination, renouvellement d'administrateur ;

— Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

— Questions diverses ;
158741 Le Conseil d'administration.

POURSUITE D'ACTIVITE

PRODUITS PROS MULTISERVICES 21

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €uros
Siège social : 7 RUE ANATOLE France - 21300 CHENOVE
848 375 853 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 28 novembre 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
158715 Pour avis : Le président.

ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

SO WEIRD

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €uros
Siège social :
29 rue Jeannin - 21000 DIJON
843 894 320 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
158777 Pour avis: La gérance.

LA KANOPEE

LA KANOPEE SAS 30.000 € 255 Rue de la Gare Hameau de PONT DE PANY - 21410 STE MARIE SUR OUCHE 842 154 890 RCS DIJON : AGE du 07/05/2021 : statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
158293

DISSOLUTION

DE SOCIETE

VEHM

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.000 €uros
Siège social :
21 rue de la Fontaine Soyier
21850 SAINT APOLLINAIRE (Côte d'Or)
799 981 501 R.C.S. Dijon

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020, il résulte que :
La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2020 suivi de sa mise en liquidation.

A été nommée comme liquidatrice : Madame Michèle PREAM, demeurant à ST APOLLINAIRE (Côte d'Or), 21 rue de la Fontaine Soyier, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SAINT APOLLINAIRE (Côte d'Or), 21 rue de la Fontaine Soyier. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
158502 Pour avis : Le liquidateur.

SCEA DOMAINE DES CIGOGNES

Société civile en liquidation au capital de 1.524,49 €uros
Siège social : 21510 AIGNAY LE DUC
341 939 130 R.C.S. DIJON

Avis de dissolution et de nomination de liquidateur

Suivant délibération de l'AGE du 5/06/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : M Michel MAGERAND, demeurant Ferme de Champigny - 21510 ETALANTE

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : Ferme de Champigny - 21510 ETALANTE, siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
158705

CLOTURE

DE LIQUIDATION

VEHM

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.000 €uros
Siège social :
21 rue de la Fontaine Soyier
21850 SAINT APOLLINAIRE (Côte d'Or)
799 981 501 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale des associés du 31 décembre 2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
158509 Pour avis : La liquidatrice.

SCI 3F

Société en liquidation Société civile immobilière au capital de 150 €uros
Siège social : 17 rue du Coucherot - 21490 BELLEFOND R.C.S. Dijon 494 892 086

Par décision de l'AGE en date du 1/06/2021, les associés ont :

— Approuvé les comptes définitifs de liquidation ;

— Donné quitus au Liquidateur, Madame FAULCONNIER Emilie - 19 rue Gustave Flaubert - 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF, pour sa gestion et le décharge de son mandat.

— Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Radiation au R.C.S. de DIJON.
158687

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

Par jugement en date du 01/06/2021, le tribunal de commerce de ANTIBES a prononcé l'allongement de la durée du plan de sauvegarde de deux ans, soit jusqu'au 7/02/2032 dans l'affaire :

SAMOP SAS

950, route des Colles, Immeuble les Templiers - Bât.Omer - Sophia-Antipolis - 06410 BIOT. R.C.S. de ANTIBES : 429 427 065 - Etablis. secondaire à DIJON : 2011 B 615.
158739

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/05/2021 le directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. HUGON Serge décédé le 11/12/2020 à DIJON (21). Réf. 0218071729/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
158670

PENSEZ À FAIRE PUBLIER VOTRE ANNONCE PARTOUT EN FRANCE

annoncelegale.jdp @forumeco.com

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

Notaires

**A. NICOLARDOT
JM. SEGURA - L. VAZQUEZ**
Notaires associés
36 rue Ledru Rollin - BP 37371
21073 DIJON CEDEX

EPOUX CAUZERE JACKY

Insertion - Aménagement de régime matrimonial

Par acte de Me Jean-Michel SEGURA, Notaire à DIJON, le 3 mars 2021, a été reçu l'aménagement du régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès entre M. Jacky CAUZERET et Mme Liliane CRESPIN, demeurant à VILLEY SUR TILLE (21120) 14 rue de la Montagne. Mariés sans contrat à VILLEY SUR TILLE (21120) le 23 décembre

1966. Actuellement sous le régime de la communauté universelle.

Oppositions dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en l'office notarial.
158754 Pour insertion : Le Notaire.

Notaires

Etude de Maître Julien BONICHOT
Notaire à BEAUNE (Côte d'Or)
66 rue du Faubourg Saint Nicolas

EPOUX LEFEBVRE DAVID

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Julien BONICHOT, Notaire, titulaire d'un office notarial à BEAUNE, 66 rue du Faubourg Saint Nicolas, CRPCEN 21090, le 9 juin 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SEPARATION DE BIENS entre :

Monsieur David Gérard André LEFEBVRE, plaquiste-peintre, époux de Madame Coralie Stéphanie BOURGEOIS, demeurant à BEAUNE (21200) 34 avenue de la Sablière.
Né à BEAUNE (21200) le 26 mai 1985.

Marié à la mairie de BEAUNE (21200) le 20 août 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Et
Madame Coralie Stéphanie BOURGEOIS, auxiliaire de vie, épouse de Monsieur

David Gérard André LEFEBVRE, demeurant à BEAUNE (21200) 34 avenue de la Sablière.

Née à BEAUNE (21200) le 17 mars 1988.

Mariée à la mairie de BEAUNE (21200) le 20 août 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
158758 Pour insertion: Le notaire.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or



**OFFICE NOTARIAL
DIJON CORDELIERS**
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

EPOUX DEGRACE PASCAL

Aménagement
de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Gilles CHATELOT, notaire associé à DIJON, le 26 mai 2021, Monsieur Pascal DEGRACE, enseignant et Madame Patricia GÉRALDINE PASSILLY, enseignante, son épouse, demeurant ensemble à SAVOUGES (21910) 15 rue du Pré Fleuri.

Mariés à la mairie de FRANGES (71530) le 12 juin 1999 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et non modifié depuis.

Ont déclaré conserver le régime de la communauté d'acquêts, mais usant de la faculté qui leur est accordée par l'article 1397 alinéa 5 du code civil, ont déclaré conjointement convenir, dans l'intérêt de leur famille, d'aménager leur régime matrimonial par la mise en communauté d'un bien propre à Madame Patricia DEGRACE, situé à SAINT DENIS D'OLERON (17650) 47 bis rue de Chassiron et une somme d'argent propre à Monsieur DEGRACE Pascal.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Gilles CHATELOT, notaire à DIJON, 4 place des Cordeliers.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de la convention au tribunal de grande instance.

Pour insertion,
158810 Maître G. CHATELOT.

AVIS DIVERS



**SCP SEGAUT PARRY-AVRIL
ET NEYRET**
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

MME LIBIS CHRISTIANE

Avis de saisine
de légataire universel –
Délai d'opposition

Défunt : Madame Christiane Renée Berthe LIBIS, en son vivant professeure retraitée, demeurant à BEAUNE (21200) 1 rue Colette.

Née à PORT GENTIL (GABON), le 31 août 1936.

Veuve de Monsieur Jacques Raymond DARGUESSE et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à BEAUNE (21200), le 4 janvier 2021.

Testament :
Date : 29/01/2019.

Date du procès-verbal de dépôt et de description : 02/06/2021

Date de son dépôt au Tribunal Judiciaire de DIJON : 10/06/2021.

Existence d'UN (1) legs universel.

Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession :

Me Aude NEYRET, Notaire associé de la SCP « Anne-Gaëlle PARRY-AVRIL et Aude NEYRET, notaires associés, société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » dont le siège est à BEAUNE (Côte-d'Or), 16 rue de Lorraine,

code CRPCEN : 21030, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
158780 Pour avis : Le Notaire.

PROJET DE FUSION

L'ASSOCIATION DIJONNAISE D'ENTRAIDE DES FAMILLES OUVRIÈRES (ADEFO)

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social :
31, rue Auguste Blanqui – 21000 DIJON
Numéro de SIREN : 778 214 296

L'ASSOCIATION LARPE

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social :
28 rue Jean Cornu – 21000 DIJON
Numéro de SIREN : 388 479 974

Avis de projet de fusion

1 – Aux termes d'un traité de fusion en date du 26 février 2021 :

L'association ADEFO, déclarée à la Préfecture de Côte d'Or du 19 mai 1952, sous le numéro 2642 et publiée au Journal Officiel du 31 mai 1952,

Et l'Association LARPE, déclarée en préfecture de Côte d'Or le 20/08/2013, sous le numéro 528/2013, publiée au Journal Officiel le 29/08/2013,

Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption.

2 – Objet de l'association absorbante : l'association ADEFO considère la primauté de la personne en souffrance et en situation ou risque d'exclusion sociale, quel que soit son âge.

3 – Objet de l'association absorbée l'association LARPE : Œuvrer dans le champ du soutien à la parentalité, ainsi que celui de la protection de l'enfance.

4 – L'association absorbante conservera la dénomination de « ADEFO », ainsi que son siège social et aura notamment pour objectif de considérer la primauté de la personne en souffrance et en situation ou risque d'exclusion sociale, quel que soit son âge.

5 – Dates prévues des Assemblées Générales Extraordinaires devant délibérer sur l'opération :

– Association absorbée LARPE : 17/05/2021

– Association absorbante ADEFO : 02/09/2021

6 – De convention expresse entre les parties et sous réserve de la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives stipulées au traité de fusion, celle-ci deviendra définitive juridiquement à la date de la dernière des assemblées des associations participantes à l'opération et prendra effet rétroactivement fiscalement et comptablement le 1/01/2021.

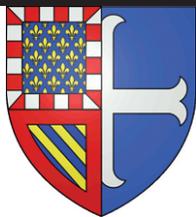
7 – Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées au traité de fusion : l'association absorbée apportera, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, à l'association absorbante l'ensemble des biens, droits figurant dans ses comptes arrêtés au 31/12/2020, à charge pour l'association absorbante d'acquitter, au lieu et place de l'association absorbée, la totalité du passif de cette dernière à cette date ; toutes les opérations relatives aux biens apportés depuis le 31/12/2020, seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de l'association absorbante.

8 – Sur la base des comptes arrêtés au 31/12/2020 par l'association absorbée, il résulte que l'évaluation de l'actif et du passif de cette dernière dont la transmission à l'association est prévue ressort comme suit, savoir : Actif : 332 032 € - Passif : 268 133 € - Actif net : 63 899 €.

9 – Les créanciers des associations fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion au Tribunal de Grande Instance, dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis, dans un journal d'annonces légales du ressort du département (21).

10 – Les documents mentionnés à l'article 15-4 du Décret du 19 août 1901, seront tenus à la disposition des membres au siège social de chacune des associations, à compter de la publication du présent avis.
158753 Pour avis.

AVIS ADMINISTRATIF



COMMUNE D'AUXONNE

Instauration du droit de
préemption commercial
dans le centre-ville
d'Auxonne

Par délibération en date du 17 mai 2021, le conseil municipal D'AUXONNE a instauré un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux dans le centre-ville.
La délibération ainsi que le périmètre d'application du droit de préemption commercial sont consultables dans les locaux de la mairie D'AUXONNE.
158677

**POUR
PLUS DE
RAPIDITÉ,**

OPTEZ

POUR

LE RÈGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE BANCAIRE,

UN GESTE

POUR

L'ENVIRONNEMENT...



Confiez-nous vos annonces légales !



Avec vous depuis 1929

Envoyez vos annonces par mail à annoncelegale.jdp@forumeco.com
Renseignements au 03 80 68 25 55

Le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

En version numérique

Vous êtes abonné au Journal du Palais ?

Découvrez votre hebdomadaire économique et juridique régional en version numérique.

Désormais, le Journal du Palais se lit en ligne

Chaque lundi matin, recevez notre newsletter et accédez, sans coût supplémentaire, à l'édition numérique du Journal du Palais en vous connectant sur notre site.

Si vous n'avez pas reçu la newsletter, ou si vous ne connaissez pas vos identifiants, veuillez nous envoyer votre adresse mail à l'adresse suivante : abonnement.jdp@forumeco.com et nous vous répondrons au plus vite.

COMMENT FAIRE ?

- Cliquez sur le lien figurant dans la newsletter
- Indiquez votre identifiant (adresse mail) ainsi que votre numéro d'abonné figurant sur l'emballage du journal que vous recevez chaque semaine
- Lisez l'intégralité du Journal du Palais sur votre smartphone, tablette ou ordinateur.

VOUS L'ATTENDIEZ...



LA CÔTE-D'OR EN CHIFFRES

SORTIE EN KIOSQUES
LUNDI 28 JUIN

116 PAGES DÉDIÉES
À L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE-DOR

Vin. En 2020, les vins de Bourgogne représentent 10 % des volumes d'AOC françaises exportées vers Hong Kong, pour 16 % du chiffre d'affaires.

Hong Kong : nouveau record en chiffre d'affaires pour les Bourgognes



En 2020, Hong Kong, marché mature, est le neuvième importateur mondial de vins tranquilles en chiffre d'affaires. Les vins français représentent 62 % du chiffre d'affaires des importations hongkongaises. Sur cette période, les importations de Hong Kong chutent de -8,8 % (47 millions d'équivalent 75 centilitres), avec un chiffre d'affaires également en chute de -17,6 % (780,9 millions d'euros). Le contexte politique et sanitaire a impacté fortement le marché du vin dans ce pays.

Malgré cela, les vins de Bourgogne restent performants, avec un nouveau record en chiffre d'affaires (67,9 millions d'euros) et un volume quasi stable (1,16 million de bouteilles) par rapport à 2019.

Le chiffre d'affaires des vins de Bourgogne est en augmentation de +1,7 % en 2020, atteignant 67,9 millions d'euros. Un nouveau record en valeur, après une année 2019 déjà marquée par une belle croissance (+8 % en chiffre d'affaires / 2018).

Malgré une légère inflexion des importations (-0,5 % en volume / 2019, année record), 2020 confirme la bonne valorisation de la Bourgogne sur les circuits de distribution hongkongais depuis le début des années 2010. Ainsi, par rapport à la moyenne des cinq dernières années, les volumes exportés en 2020 sont en hausse de +6 %. L'ensemble des vins de Bourgogne bénéficie d'une belle croissance en volume et en chiffre d'affaires :

◆ Vins blanc : +3 % en volume ; +18 % en chiffre d'affaires (2020 / moyenne des cinq dernières années)

◆ Vins rouge : +9 % en volume ; +70 % en chiffre d'affaires (2020 / moyenne des cinq dernières années).

Le Crémant de Bourgogne, quasiment absent il y a cinq ans et encore très peu présent (0,6 % des exportations), réalise une belle année 2020 : +11 % en volume ; +25,4 % en chiffres d'affaires (2020 / 2019).

Les exportations du premier trimestre 2021 sont en très nette progression de +60,8 % en volume et +61,5 % en chiffre d'affaires / premier trimestre 2020. Une belle progression après une légère baisse sur la même période en 2019. Les vins rouges de Bourgogne affichent la plus belle croissance : +98,3 % en volume et +83,2 % en chiffre d'affaires.

UN MARCHÉ OUVERT AUTANT AUX VINS BLANCS QU'ÀUX VINS ROUGES

Phénomène plutôt rare en Asie, où les marchés sont traditionnellement orientés vers les vins rouges, les acteurs du marché de Hong Kong importent autant de vins rouges (49,8 %) que de vins blancs de Bourgogne (49,6 %) à Hong Kong. Les deux couleurs se portent bien, même si les vins rouges sont mieux valorisés.



KATEMANGOSTAR

En 2020, le volume des vins blancs de Bourgogne exportés à Hong Kong a continué de progresser, atteignant un peu plus 575.000 équivalents bouteilles (75 centilitres). Le chiffre d'affaires augment également : 21,13 millions d'euros (+24,6 % en 2020 / 2019).

Trois groupes d'appellations expliquent le succès de la couleur, avec de très beaux résultats, en volume comme en valeur :

◆ Les appellations régionales Bourgogne (dont les Bourgogne plus dénomination géographique) sont en forte hausse : +30,4 % en volume (elles représentent 30 % des vins blancs de Bourgogne importés) et +27,2 % en chiffre d'affaires en 2020.

◆ Les appellations Chablis et Petit-Chablis : +4,4 % en volume (soit 21 % des vins blancs de Bourgogne importés) et +10 % en chiffre d'affaires en 2020.

◆ Les appellations Villages, Villages Premiers Crus et Grands Crus des

Côtes de Beaune et de Nuits : +30 % en chiffre d'affaires en 2020. Ces AOC sont en croissance en volume pour les cinq dernières années, +31 % / moyenne cinq ans).

Bien que les appellations Villages et Villages Premiers Crus de la Côte Chalonaise ne représentent que 2 % des volumes de vins blancs exportés à Hong Kong, elles progressent régulièrement depuis cinq ans (2016/2020) : en moyenne +21,1 % en volume et +4 % en chiffres d'affaires chaque année.

Au premier trimestre 2021, la couleur affiche une double progression, bien supérieure à la baisse enregistrée sur la même période en 2020 : +28,5 % en volume et +16,1 % en valeur.

Cette belle hausse est là encore principalement portée par trois groupes d'appellations :

◆ Les AOC Chablis et Petit Chablis : +99,9 % en volume et +118,3 % en valeur / 1^{er} trimestre 2020.

◆ Les AOC régionales Bourgogne (dont les Bourgogne plus dénomin-

ation géographique) : +93,2 % en volume et +162 % en valeur / premier trimestre 2020.

◆ Les Grands Crus des Côtes de Beaune et de Nuits, mais pour des volumes bien inférieurs : +175 % en volume (environ 17.000 équivalent 75 centilitres) et +14,1 % en valeur.

Les vins rouges occupent une place privilégiée et primordiale dans les résultats de la Bourgogne à Hong Kong, puisqu'ils représentent 69 % du chiffre d'affaires (46,8 millions d'euros en 2020), pour près de la moitié des volumes exportés.

Les AOC régionales Bourgogne rouges dominent le marché, avec 17 % des exportations en volume (35 % des exportations de vins rouges) : +18 % / 2019.

Après une année 2019 exceptionnelle pour les Grands Crus rouges, ces vins sont en retrait en volume en 2020, mais représentent encore 21 % des volumes de vins rouges de Bourgogne à Hong Kong. Leur chiffre d'affaires continue de pro-

gresser : +12 % (2020 / moyenne des cinq dernières années) et représente 42 % du chiffre d'affaires des vins rouges de Bourgogne en 2020.

Au premier trimestre 2021, presque toutes les catégories d'appellation portent les excellents résultats de la couleur : +98,3 % en volume et +83,2 % en chiffre d'affaires / premier trimestre 2020.

Ce sont les mêmes AOC qu'en 2020 qui soutiennent cette croissance :

◆ AOC régionales Bourgogne : +243,2 % en volumes et +170,8 % en chiffre d'affaires.

◆ AOC Villages et Villages Premiers Crus de Côte de Beaune et Côte de Nuits : +50,6 % en volumes et +102,4 % en chiffre d'affaires.

◆ Les AOC Villages du Grand Auxerrois, avec moins de volume (moins de 10.000 équivalent 75 centilitres), surperforment sur la période : +103,6 % en volumes et +264,8 % en chiffre d'affaires / premier trimestre 2020.

Avenir. On en dénombrait 11 millions il y a quelques mois à travers le monde. Elles seront 13 fois plus nombreuses avant la fin de la décennie. Un véritable bouleversement.

145 millions de voitures électriques en 2030

Si on en croit les experts de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), 2020 a constitué un tournant majeur sur le marché de la voiture électrique. Alors que la crise sanitaire touchait l'ensemble de la planète et que le marché automobile était touché de plein fouet, les ventes de voitures électriques ont fait un spectaculaire bond en avant. D'un côté, une chute des immatriculations de 16% à l'échelon planétaire. De l'autre, une augmentation de 41% des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Au total, 120 milliards de dollars ont été consacrés à l'achat de modèles zéro émission : une progression de 50% d'une année sur l'autre.

Dans le monde, fin 2020, il y avait 11 millions de véhicules électriques dont un million d'utilitaires de toutes catégories, bus et cars compris. Combien sont-ils



aujourd'hui ? Nettement plus si on en croit les chiffres mis en avant par l'Agence internationale de l'énergie qui a constaté une augmentation de l'ordre de 140% depuis le début de l'année. Et ce n'est

pas fini. Des projections font état de progressions très fortes avant la fin de la décennie. La plus ambitieuse estime qu'avec une politique publique volontariste, on pourrait atteindre jusqu'à 230

millions de véhicules en 2030, soit 12% du parc automobile mondial. Une autre hypothèse, sans doute plus réaliste, élaborée sur la base des politiques actuelles, promet 145 millions de véhicules élec-

triques à la même échéance. Avec encore quelques écueils soulignés par l'AIE : la disponibilité des matières premières entrant dans la composition des batteries, la capacité de production des

usines de batterie dont une grande partie est actuellement en cours de construction et le nombre de bornes de recharge.

DOMINIQUE MARÉE

Le Mois Sérénété

NOUVEAUTÉS HYBRIDES

À partir de **249€/MOIS**⁽¹⁾

ENTRETIEN INCLUS⁽²⁾

LLD 37 MOIS - 1^{er} LOYER 3 890 €
PRIME À LA CONVERSION 1500€ DÉDUITE SOUS CONDITION DE REPRISE

NOUVEAUTÉS 100% HYBRIDES

HYBRIDE AUTO-RECHARGEABLE

HYBRIDE RECHARGEABLE

Consommations mixtes gamme Suzuki Swace (WLTP) : 4,5 à 5,1 l/100 km. Émissions CO2 cycle mixte (WLTP) : 103 à 115 g/km. Consommations mixtes pondérées Suzuki Across (WLTP) : 1,0 l/100 km. Émissions CO2 mixtes pondérées (WLTP) : 22 g/km.

(1) Location Longue Durée pour 37 mois et 30000 kilomètres pour une Suzuki Swace 1.8 Hybrid Privilège (modèle présenté), 1^{er} loyer de 3 890 € après déduction de 1 500 € si éligible à la prime à la conversion* et de 1000 € d'aide à la reprise de votre véhicule, puis 36 loyers de 249 €. Offre réservée aux particuliers, valable jusqu'au 30/06/2021 inclus, dans le réseau participant. Autre modèle présenté : Suzuki Across 1^{er} édition, peinture métallisée incluse, LLD pour 37 mois et 30 000 kilomètres, 1^{er} loyer de 5 090 € après déduction de 2 500 € si éligible à la prime à la conversion* ainsi que du bonus écologique d'un montant de 2 000 €, puis 36 loyers de 479 €. (2) Les loyers comprennent les services associés suivants (en option et dans les limites et conditions prévues aux contrats de LLD et d'Assurance) : Entretien inclus - Assistance + : 24h/24 7j/7 au véhicule et aux passagers - Assurance Perte Financière, souscrite auprès de Greenval Insurance DAC, compagnie d'assurance de droit irlandais, enregistrée sur le numéro 432783, siège social : Trinity Point, 10-11 Leinster Street South, Dublin 2, Irlande (info@greenval-insurance.ie) ; supervisée par la Banque Centrale en Irlande. Le détail du contenu des services associés est disponible auprès de Arval Service Lease. (*) Voir conditions sur www.primealconversion.gouv.fr.

Garantie constructeur 3 ans ou 100 000 km au 1^{er} terme échu.



Way of Life®

*Un style de vie!

GARAGE EUROPE

Jean-Michel PECHINOT, 40 ans d'expérience automobile à votre service

48 bis, rue de Longvic - 21300 CHENÔVE - 03 80 52 99 50

Anniversaire. À l'occasion de son centenaire et de la réouverture des lieux de culture, la célèbre marque de fromage propose de nouvelles expositions pour séduire un public familial.

Pour ses 100 ans, la Vache qui Rit innove au sein de son musée



Photo du haut : Laurent Bourdereau, directeur de la Maison de La Vache qui Rit, et Morgane Diallo, chargée de médiations pédagogiques et culturelles présentent la bande dessinée et sont fiers du mur interactif présentant les engagements citoyens du groupe Bel. Photo du bas : L'exposition pop-art permet de découvrir le logo de la Vache qui Rit sous une autre facette. Crédit photos : JDP.

Le groupe Bel, fabricant de la Vache qui Rit, a vu les choses en grand pour fêter son centième anniversaire. La firme présente dans 120 pays garde un attachement profond à sa ville d'origine, Lons-le-Saunier, et des liens forts avec sa clientèle.

Pour renouer avec ce lien brisé depuis le premier trimestre 2020, le groupe Bel a choisi de présenter de nouvelles expositions au sein de son musée situé dans la préfecture du Jura.

Le groupe Bel a donc fait créer de nombreuses œuvres

artistiques.

Depuis quelques semaines 184 cases de bande dessinée trônent fièrement sur un mur du musée. L'édifice de 7 m de haut pour 9 m de large raconte l'histoire de personnages liés à la Vache qui Rit à travers les époques. Ainsi, les visiteurs peuvent suivre le récit de la fabrication du fromage dans les années 1920, le premier jour d'un employé de l'entreprise dans les années 1930 ou encore la rencontre entre des spectateurs du Tour de France et la caravane de La Vache qui Rit dans les années 1960. Au total, ce sont six histoires à six époques différentes qui sont

racontées sur un mur du musée. Les dialogues de la bande dessinée sont disponibles via un audioguide proposant l'œuvre en 4 langues. Les illustrations ont été réalisées par l'artiste lyonnaise Donatelle Liens. L'exposition ne restera pas indéfiniment à Lons puisqu'elle devrait être transférée au siège du groupe Bel mais aussi dans des filiales.

Toujours dans une visée artistique, le musée propose une exposition érigeant le logo Vache qui Rit en icône pop. « L'objectif est de surprendre le spectateur, explique Julie De Santos, responsable des publics du musée. Nous proposons de revisiter le logo sous

plusieurs formes ». L'exposition est temporaire et sera remplacée à la rentrée scolaire 2021 par une exposition imaginant à quoi aurait pu ressembler le logo de la Vache qui Rit s'il avait été créé plusieurs siècles, voire plusieurs millénaires avant son apparition.

DES EXPOSITIONS ÉDUCATIVES ET DES CYCLOSPORTIVES AU PROGRAMME

Le musée comporte également d'autres expositions qui ont pour but d'enseigner aux enfants à manger équilibré. En 2018, trois tables de nutrition ont donc été installées. Celles-ci se présentent sous forme de jeux, devant les

quels les enfants peuvent apprendre les bienfaits de certains légumes, apprendre à reconnaître des odeurs ou encore connaître les différentes habitudes alimentaires des enfants dans le monde.

Autre nouveauté pédagogique du musée, un mur affichant les engagements en matière de développement durable du groupe Bel a été installé dans l'établissement. Ce mur est composé de plusieurs pans de bois sur lesquels sont gravées des illustrations de projets de l'entreprise. L'objet est interactif et suivant où le visiteur touche le mur, il fera apparaître de nouvelles mesures

de Bel. Ces engagements sont pris pour l'horizon 2025. Les animations sont vidéo projetées et, en 2025, le mur n'aura pas besoin d'être changé pour afficher les ambitions futures. Il suffira de modifier les images du vidéoprojecteur.

Bel organisera également samedi 25 et dimanche 26 septembre un parcours gravel (type de vélo) de 59 kilomètres et trois cycloportives d'une longueur allant de 73 kilomètres à 163 kilomètres pour le circuit le plus long. L'événement est parrainé par l'ancien coureur cycliste Laurent Jalabert.

ANTOINE GUILLET

Stéphanie Rabourdin Delabrousse. Après une carrière prestigieuse pour un groupe d'enseignes de prêt-à-porter, elle propose des conseils en organisation aux particuliers et aux entreprises.

Du balai le désordre !



En mars dernier, le grand ménage de printemps s'est transformé en ménage de confinement. Nombreux sont ceux qui ont effectivement mis à profit l'isolement forcé pour lutter contre la propagation du coronavirus, pour trier, ranger et organiser leurs intérieurs. Si ces corvées sont souvent remises à plus tard, elles font désormais partie d'une tendance, le home organizing (traduisez organisation du logement par des techniques efficaces de tri et de rangement). Devenu un véritable business grâce aux best-sellers de la papesse du rangement, la japonaise Marie Kondo, le home organizing s'est également infiltré à la télévision et sur des plateformes mondiales de streaming comme Netflix grâce à des émissions et des séries spécialement dédiées. Récemment, la femme d'affaires très médiatisée, Kim Kardashian, a même créé l'émulation autour de son concept de rangement de réfrigérateur par couleurs des aliments baptisé home edit.

Face à l'ampleur du phénomène en partie alimenté par les influenceurs sur les réseaux sociaux, Stéphanie Rabourdin Delabrousse, qui a occupé différents postes à responsabilités pour des chaînes de prêt-à-porter (Promod, Okaidi, MSMode...) pendant plus de 25 ans en région Rhône-Alpes, s'est reconvertie dans le domaine en 2019. « J'intervenais dans des magasins de vêtements pour femmes et enfants pour une meilleure gestion des plannings, j'aidais les vendeuses à prioriser leurs tâches. J'avais également pour mission d'organiser les espaces de stockage afin de permettre un gain de temps et d'efficacité. »

Installée près de Besançon, cette ancienne responsable de 27 boutiques et formatrice diplômée d'école de commerce (Institut de formation aux affaires et à la gestion de Lyon) a décidé de faire du coaching en rangement et organisation son nouveau gagne-pain. « J'avais envie de transmettre les compétences acquises au cours de ma carrière dans les commerces d'habillement dans un autre univers. Quand on réfléchit bien, savoir classer, prioriser, hiérarchiser est utile dans de nombreux domaines, des activités de bureau à la logistique », argumente-t-elle. Partie du constat que nous accumulons de plus en plus d'objets et que nous devenons « esclaves de nos possessions », elle propose des solutions de rangement sur-mesure. « Au fil de mon expérience, j'ai identifié quatre problèmes principaux : l'encombrement matériel et donc visuel sur lequel j'agis grâce au home organizing, l'accumulation de paperasse qui se résout grâce à l'office organizing et enfin, les problèmes d'organisation pour lesquels j'utilise des techniques de home management. »

Celle qui voit cette reconversion professionnelle comme un « nouveau



« Mes parents tenaient une pharmacie en Saône-et-Loire, je les voyais très organisés au quotidien dans leur officine. Depuis toute petite, j'ai toujours pris plaisir à ranger, classer, ordonner mes affaires », se souvient Stéphanie Rabourdin Delabrousse.

départ » et l'occasion de sortir de sa zone de confort, n'est pas à court d'arguments pour vanter les bienfaits du rangement : « les confinements successifs ont permis une vraie prise de conscience sur la nécessité d'avoir un intérieur rangé. L'idée que prendre soin

« En entreprise, on me sollicite essentiellement pour des problèmes d'accumulation de documents et pour une meilleure gestion du temps. »

de son intérieur équivalait à prendre soin de soi s'est réellement développée à ce moment-là. Nous vivons une période anxieuse, synonyme de changement et d'adaptabilité permanente. Nos repères changent, notre façon de vivre et de travailler également, c'est la raison pour laquelle vivre mieux avec moins est primordial. En plus de faire réaliser des économies puisque l'on cesse d'acheter en double voire en triple, le rangement allège les tâches ménagères et permettent de gagner de la place et du temps. »

Présentant son activité comme un métier émergent en France, la coach qui se déplace dans toute la région Bourgogne Franche-Comté insiste sur l'importance d'apprendre à ranger. « Beaucoup de gens font du sport pour évacuer la pression du quotidien, mais ils oublient que le fait d'évoluer dans un environnement dégagé apaise. On a trop tendance à oublier que le dés-

ordre pollue nos esprits. Qui n'a jamais eu de mal à se concentrer en travaillant sur un bureau surencombré ? Une pièce surchargée et mal rangée peut aussi avoir un impact sur le sommeil, le désordre peut également être à l'origine de conflits familiaux, d'épuisement ou d'agacement. Cependant, malgré la connaissance des nombreux bienfaits liés aux espaces ordonnés, le fait de ranger, qui n'est pas inné et encore moins chez tout le monde, ne s'apprend pas. Alors qu'on apprend très tôt aux enfants le langage, on ne leur apprend pas comment bien ranger. Pourtant, la catégorisation est la base du développement intellectuel. »

« LE DÉSORDRE NE SE DÉPLACE PAS, IL S'ÉLIMINE »

Pour inculquer ce savoir-faire à ses clients, la spécialiste de l'organisation d'intérieur a un mantra bien à elle : « le désordre ne se déplace pas, il s'élimine ». Sa méthode ? Procéder au tri par le vide. « Faire le vide est la première phase du processus. C'est la plus difficile car elle implique une prise de décision de la part des clients. À cette étape, je les fais sortir de leur zone de confort. Cette phase remet en question le rapport qu'ils ont avec les objets. Au fur et à mesure de mes interventions j'ai constaté que la majorité de ma clientèle avait du mal à se séparer des objets même ceux qui ne sont plus utilisés depuis un bon moment. Cela s'explique notamment car nous vivons dans une société de consommation où

l'identité est notamment définie par l'objet. Mon rôle est donc de les mener à un matérialisme modéré. J'insiste toujours auprès de mes clients sur le fait que garder des objets inutiles, abîmés ou cassés bloque le fait d'entamer de nouveaux projets. Ce métier nécessite beaucoup d'écoute et de psychologie car parfois le fait d'accumuler ou de conserver des affaires qui ne servent plus peut être la traduction d'un trouble très profond », explique-t-elle. Pour permettre à ses clients de retrouver une paix intérieure et une harmonie dans leurs intérieurs, elle les aide donc à évacuer les objets qui « pèsent lourd sur leurs épaules ».

Convaincue que faire le vide permet à ses clients de reprendre confiance en

1970

Naissance le 10 décembre à Roanne dans la Loire.

1977

Après avoir passé ses sept premières années à Saint-Christophe-en-Brionnais en Saône-et-Loire où ses parents tenaient une pharmacie, la famille déménage dans la Loire.

1994

Elle est diplômée de l'IFAG à Lyon et débute comme responsable de boutique.

Janvier 2019

Elle crée son entreprise « Savoir ranger & bien-être » et intervient sur l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté.

eux, Stéphanie Rabourdin Delabrousse souhaiterait que le home organizing soit davantage considéré. « C'est plus qu'une activité de développement personnel. D'ailleurs, ce métier est régi par la Fédération francophone des professionnels de l'organisation (FFPO) créée en 2017, cela prouve le sérieux et les réglementations liées à cette activité. À terme, j'envisage de contacter les mutuelles qui remboursent des séances de sport à certains malades. Pourquoi ne pas envisager le remboursement de quelques heures de coaching en rangement par an quand ça peut véritablement transformer des vies ? J'ai rencontré des personnes qui étaient devenues esclaves du rangement, qui subissaient leurs vies et étaient dépressives... Certains de mes clients ont même pu se débarrasser de leurs problèmes de poids après être allés au bout du processus. C'est une reprise de contrôle sur leurs vies. Les personnes se sentent en effet plus fortes parce qu'elles ont réussi à prendre des décisions. Trier c'est choisir et donc renoncer et avancer. Le tri a un réel pouvoir libérateur. »

PSYCHOLOGIE ET BIENVEILLANCE

Si elle compte essentiellement des clientes débordées par l'accumulation du linge et des papiers, la pro du tri est de plus en plus sollicitée par les entreprises. « Pour les interventions sur la maison, c'est principalement des femmes, à l'inverse, au niveau des entreprises je suis essentiellement contactée par des hommes. Pour les professionnels, les deux problèmes récurrents sont les tas de papiers ainsi que la gestion du temps. En termes d'âges, c'est très large. Pour la partie domicile, c'est des gens de 30 à 65 ans, pour la partie entreprise, c'est surtout les 40-60 ans. Les entreprises étant de plus en plus intéressées par des formations à l'organisation et à l'optimisation, je souhaite développer cette prestation », détaille-t-elle.

En moyenne, quatre à cinq séances sont nécessaires pour aller au bout de la démarche. « Cela dépend du volume d'encombrement et des problématiques rencontrées », développe celle qui propose également ses services pour soutenir les proches d'un défunt lorsqu'il s'agit de vider un lieu d'habitation. Dans ce métier, la psychologie est au cœur des missions : « J'ai déjà été appelée par des personnes retraitées qui souhaitent faire du tri avant de mourir pour ne pas laisser cette tâche à leurs enfants. J'ai aussi été un soutien auprès de parents qui avaient perdu un enfant et dont il fallait rapidement vider le logement... Ces sont des moments très difficiles qui impliquent un deuil de la personne notamment en se séparant de ses effets. L'écoute et la bienveillance sont primordiales dans ce métier », assure-t-elle.

Animée par le désir de transmettre son savoir, Stéphanie Rabourdin Delabrousse travaille sur l'écriture d'un livre contenant ses meilleures astuces ainsi que des photos et anecdotes.

MILTINE GUINET

♦ ranger.bien.etre@gmail.com